

# Objectif Z

## Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Nouveau Programme Local de  
Prévention des Déchets Ménagers et  
Assimilés (PLPDMA)

2021 – 2026

Eurométropole de Strasbourg

## Table des matières

<b>ABREVIATIONS</b>	<b>3</b>
<b>I. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS</b>	<b>4</b>
1.1. DÉFINITION ET RÉGLEMENTATION	4
1.2. PLANIFICATION LOCALE, RÉGIONALE ET NATIONALE	6
<b>II. LE TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG</b>	<b>8</b>
2.1. POPULATION ET HABITAT	8
2.2. ENGAGEMENT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	9
2.3. LA COMPÉTENCE GESTION DES DÉCHETS	10
2.4. GRANDS PROJETS EN GESTION DES DÉCHETS	11
2.5. DIAGNOSTIC TERRITORIAL : ÉTAT DES LIEUX ET PERFORMANCE DES FLUX DE DMA	13
2.5.1. PRODUCTION DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE	13
2.5.2. PERFORMANCES DE VALORISATION DES OMA ET DES DMA SUR LE TERRITOIRE	18
2.5.3. IDENTIFICATION DES ACTEURS ET PARTENAIRES	21
<b>III. LES ACTIONS MENÉES EN PRÉVENTION DES DÉCHETS</b>	<b>22</b>
3.1. BILAN DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION PLP 2010-2015	22
3.2. LA LABELLISATION TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE TZDZG 2017-2019	23
3.3. LE CONTRAT D'OBJECTIFS DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE CODEC 2020-2023	24
3.4. LES PRINCIPALES ACTIONS DE PRÉVENTION MENÉES PAR L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG	25
<b>IV. L'ÉLABORATION DU PLPDMA : PLAN D'ACTION OBJECTIF Z - 2021-2026</b>	<b>31</b>
4.1. GOUVERNANCE ET MODALITÉS DE RÉVISION ET DE SUIVI	31
4.2. ÉLÉMENTS DE CONCERTATION	32
4.3. LE PÉRIMÈTRE DU PLPDMA	33
4.4. LES PRINCIPAUX GISEMENTS D'ÉVITEMENT	34
4.5. LES OBJECTIFS DU PLPDMA	35
4.6. LE PLAN D' ACTIONS ET FICHES DÉTAILLÉES	37

## ABREVIATIONS

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AGEC : loi Anti Gaspillage et Économie Circulaire

CCC : Communauté de Communes les Châteaux

CVDV : Centre de valorisation des déchets végétaux

DAE : Déchets d'Activités Economiques

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

EMS : Eurométropole de Strasbourg

ESS : Economie Sociale et Solidaire

FREC : Feuille de Route Economie Circulaire

LTECV : loi nationale de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)

OMA : Ordures Ménagères Assimilées

OMR : Ordures ménagères Résiduelles

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PLP : Programme Local de Prévention

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PNPD : Plan National de Prévention des Déchets

PRPGD : Plan régional de prévention et de gestion des déchets

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets

SRADDET : Schéma Régional D'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

# I. La prévention des déchets

## 1.1. Définition et réglementation

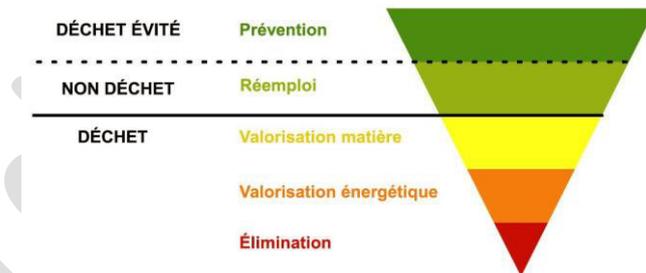
Le déchet est défini, dans l'article L541-1-1 du code de l'environnement, comme « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ».

Ainsi, quand on parle de prévention des déchets, cela concerne « toutes les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des points suivants :

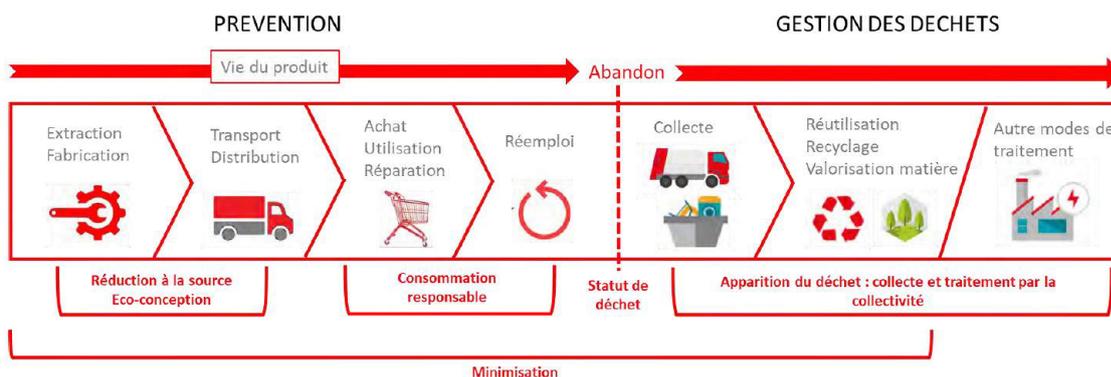
- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits ».

La prévention des déchets peut donc avoir un aspect quantitatif en agissant sur les quantités de déchets et un aspect qualitatif en agissant sur la nocivité des produits.

La directive cadre européenne de 2018, qui s'inscrit dans la continuité de celle de 2008 (2008/98/CE), donne la priorité à la réduction des déchets et impose la réalisation des plans de prévention des déchets (au niveau national et local). Elle instaure une **hiérarchie des modes de gestion des déchets** : la prévention place en priorité la réduction puis le réemploi et la réutilisation avant d'envisager le recyclage, la valorisation matière ou énergétique et en dernier recours, l'enfouissement.



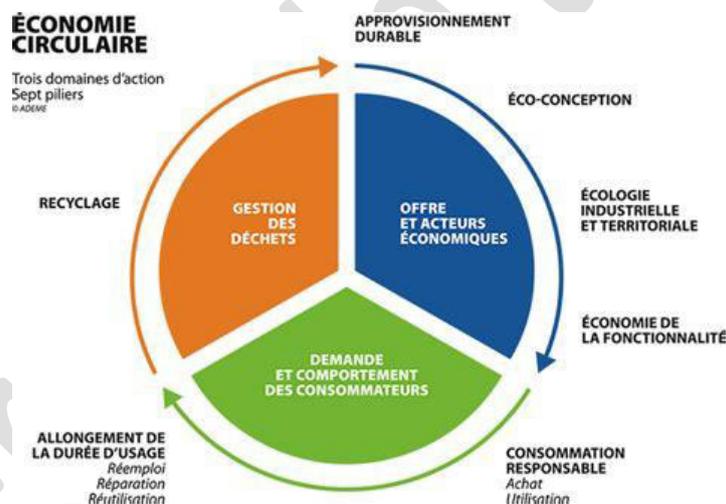
La prévention porte donc sur les actions positives à mener en amont de la gestion des déchets (collecte, tri, recyclage et valorisation des déchets). Par simplification, on dit souvent : « **le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas** ».



La mise en œuvre des actions pour la prévention des déchets doit donc se planifier et être réfléchi en amont en associant l'ensemble des acteurs ayant la capacité à jouer un rôle à savoir :

- Les usagers du service public qui bénéficient de la compétence de gestion des déchets portée par la collectivité ;
- Les acteurs économiques qui sont des metteurs sur le marché de produits qu'ils conçoivent, fabriquent et/ou vendent, ils peuvent influencer les modes de consommations des usagers ;
- Les associations environnementales qui alertent et informent les consommateurs sur les usages et avancées en matière de gestion des déchets ;
- Les acteurs de la gestion des déchets (publics et privés) qui peuvent proposer et assurer des solutions nouvelles de tri, de collecte et de valorisation des déchets dont ils assurent la gestion de par leur compétence ou par délégation.

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, fixe un objectif de réduction de 10% de la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produite par habitant en 2020 par rapport à 2010. Avec cette loi, la prévention des déchets est maintenant considérée comme un élément pilier nécessaire pour passer d'une économie « linéaire » à une **économie circulaire**. Les ressources disponibles sur la planète étant limitées, il faut sortir de ce modèle linéaire qui consistait à concevoir, fabriquer et vendre avant de simplement jeter après utilisation. Un exemple marquant est celui de la vaisselle jetable en plastique (pailles, couverts, verres, assiettes) qui ne servira que pour une seule utilisation alors que des alternatives existent et offrent des solutions aux consommateurs.



L'économie circulaire est constituée de 3 domaines d'actions, chacun représentant une typologie d'acteurs :

- La gestion des déchets par les acteurs publics et privés de gestion des déchets proposant des solutions de collecte et de valorisation
- L'offre des acteurs économiques en tant que concepteurs, fabricants, vendeurs, ...
- La demande et comportement des consommateurs (particuliers, entreprise, association, collectivité) qui doivent prendre une place d'acteur dans les démarches d'achat et d'utilisation

Rentrer dans la boucle vertueuse de l'économie circulaire c'est en fait améliorer 7 piliers :

- le recyclage pour une meilleure gestion des déchets ;
- l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de la fonctionnalité et l'approvisionnement durable des ressources de la part des acteurs économiques ;

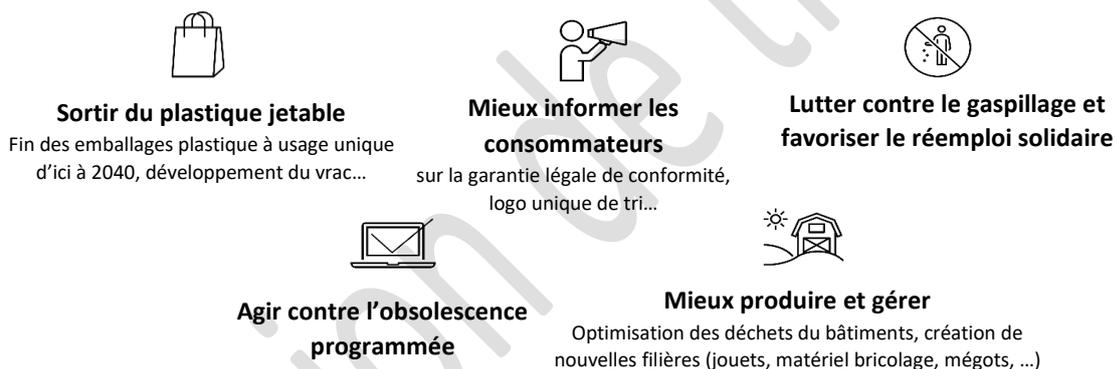
- la consommation responsable, et l'allongement de la durée d'usage par le réemploi et la réparation à proposer et développer chez les consommateurs.

La prévention des déchets est un enjeu essentiel de l'économie circulaire puisqu'elle concerne 6 des 7 piliers. Le 7<sup>ème</sup> étant le recyclage qui doit permettre de fermer la boucle.

Tout l'enjeu de la prévention des déchets c'est d'inciter les consommateurs à un achat et une utilisation plus responsable et d'allonger la durée de vie ou d'usage des produits en favorisant le réemploi et la réparation. Si l'offre économique disponible sur le marché évolue, en allant vers de l'économie de la fonctionnalité ou de l'écoconception des produits, celle-ci impacte aussi durablement les modes de consommations et la réduction des déchets.

Pour finir, la loi Anti Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 a renforcé les ambitions nationales en matière d'économie circulaire en fixant de nouveaux objectifs nationaux que les collectivités doivent traduire dans leurs politiques locales de gestion des déchets :

- Réduction de 15% des DMA produits par habitants et de 5 % des déchets d'activités économiques entre 2010 et 2030 ;
- Réemploi de 5% des déchets ménagers d'ici 2030 ;
- Réutilisation ou recyclage de 55% des DMA d'ici 2025, 60% en 2030 et 65% en en 2035 ;
- Généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 31 décembre 2023.



## 1.2. Planification locale, régionale et nationale

Le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020 est la déclinaison opérationnelle nationale de la réglementation européenne. Il guide l'élaboration des documents de planification au niveau régional et local et fixe les objectifs à atteindre :

➔ **Réduire de 7 % des DMA produits par habitant et par an à horizon 2020 par rapport à 2010.**

Au niveau du Grand Est, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) pose les bases d'une nouvelle politique régionale économique et environnementale dont la clé de voute est l'économie circulaire. Adopté en juillet 2019, il fixe des objectifs aux horizons 2025 et 2031 :

➔ **Réduire la production de DMA de 7% entre 2015 et 2025 et de 10% entre 2015 et 2031**

Il vise à améliorer sur cette période la prévention, le recyclage et la valorisation des déchets produits sur le territoire. Son périmètre intègre les déchets ménagers et assimilés (DMA), les déchets d'activités économiques (DAE), les déchets inertes du BTP ou encore les déchets dangereux et les déchets issus de l'assainissement.

Au niveau local, chaque collectivité territoriale organisatrice de la collecte des déchets ménagers et assimilés doit définir et adopter un **Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**.

Il s'agit d'un document de planification territorial obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, règlementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Avant toute chose, pour élaborer un PLPDMA il faut établir un **état des lieux du territoire** qui :

- Recense les acteurs concernés ;
- Identifie les types et les quantités de déchets produits sur le territoire ;
- Rappelle les mesures de prévention menées jusque-là.

C'est cet état des lieux des types et quantités de déchets produits qui va ensuite permettre de fixer un ou des **objectifs de réduction** à atteindre sur l'ensemble du périmètre des déchets ménagers et assimilés. Ces objectifs de réduction des déchets doivent être définis en cohérence avec ceux fixés par la planification à l'échelle nationale et régionale.

Le PLPDMA doit ensuite détailler et **planifier les mesures à mettre en place** pour réussir à atteindre les objectifs fixés. Le détail des actions à mettre en œuvre se présente sous la forme de fiches comportant l'identification du public concerné, des acteurs et du gisement, les moyens nécessaires, les indicateurs et la description de l'action avec un calendrier prévisionnel de réalisation sur 6 ans.

Pour finir, le PLPDMA doit indiquer les modalités d'évaluation et de suivi du programme.

En termes de validation, le projet de PLPDMA doit être :

- Soumis à l'avis de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) ;
- Arrêté par l'exécutif de la collectivité ;
- Soumis au grand public (consultation publique de 21 jours minimum) avec publication d'une synthèse des avis et des justifications de prise en compte ou non ;
- Adopté par l'organe délibérant de la collectivité ;
- Transmis au Préfet et à l'ADEME dans les 2 mois suivant l'adoption.

Un bilan annuel évalue l'impact des mesures et l'évolution des quantités de déchets et une évaluation/révision est à réaliser tous les 6 ans.

**L'état des lieux du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, les objectifs de réduction des déchets fixés et les fiches action qui ont été co-construites dans le cadre du PLPDMA sont détaillés dans ce document de planification, encore appelé Plan d'actions Objectif Z 2021-2026.**

## II. Le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

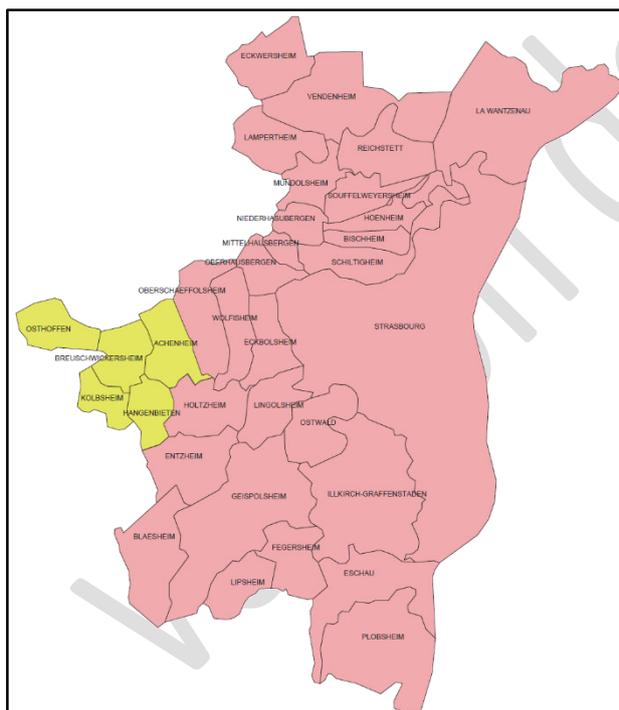
### 2.1. Population et habitat

En 2018, l'Eurométropole de Strasbourg compte 33 communes pour 497 741 habitants (population SINOE). En 2017, le périmètre de l'Eurométropole de Strasbourg a évolué lors de la fusion avec de l'ancienne Communauté de Communes les Châteaux, qui pèse 1,3% dans la population totale de la collectivité.

L'Eurométropole de Strasbourg est un lieu de concentration des populations puisqu'elle abrite 43% de la population du Bas-Rhin et 25% de la population Alsacienne.

Sa situation transfrontalière avec l'Allemagne, son histoire et l'accueil de plusieurs institutions européennes font d'elle une capitale européenne à part entière.

Sur le plan économique, fort de ses 18 000 entreprises (industries, BTP, commerces, CHR, services) qui emploient 183 000 personnes (34 % de l'effectif régional) et de ses 6 600 entreprises artisanales organisées historiquement autour de près de 300 organismes divers dont 42 corporations de métiers (fédérations, associations, chambres, clubs, confédérations, conseils, délégations, groupements, ordres, pôles, syndicats, unions) ; le territoire est attractif et dynamique.



Le territoire est aussi attractif pour d'autres publics : l'agglomération strasbourgeoise accueille chaque année plus de 4 000 000 de touristes notamment lors du marché de Noël et 54 000 étudiants choisissent de faire leurs études supérieures dans les 70 établissements de recherche et d'enseignement supérieur.

FIGURE 1- CARTE DU TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

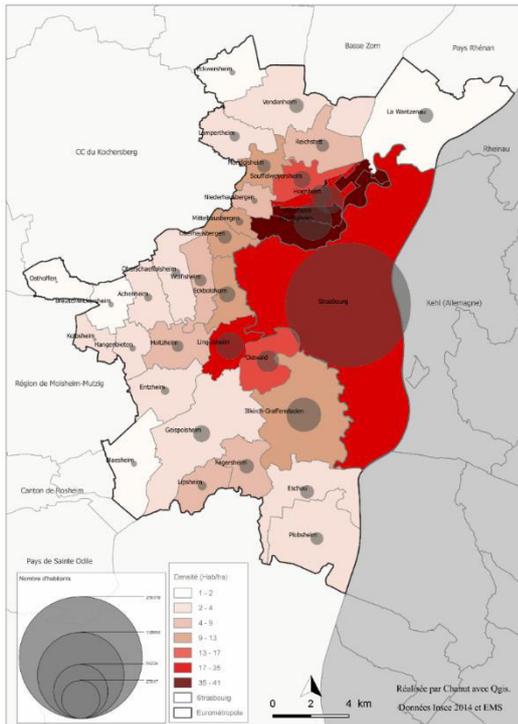


FIGURE 2- DENSITÉ ET POPULATION DES COMMUNES DE L'EMS. CHANUT 2019

Le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg présente des habitats variés.

La ville de Strasbourg compte à elle seule 281 829 habitants soit presque 60% de la population totale du territoire.

Les communes de la première couronne sont elles aussi fortement peuplées, avec 7 communes de plus de 10 000 habitants.

Les 26 communes de la seconde couronne ont quant à elles un habitat mixte-rural.

Le territoire de l'EMS présente donc de fortes variabilité de population, résultant des caractères différenciés (urbains, ruraux, mixtes) des espaces.

La population de l'Eurométropole de Strasbourg est en constante augmentation. Une estimation réalisée à partir des projets d'urbanismes a permis d'estimer que l'Eurométropole de Strasbourg comptabiliserait environ 520 000 habitants en 2026. <sup>1</sup>

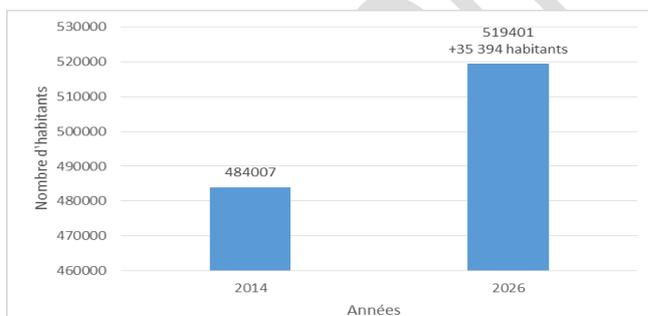


FIGURE 3-PROJECTION DE POPULATION, MÉTHODE 1 : SIMULATION PAR EXTRAPOLATION DE POPULATION RELATIVE AUX NOUVEAUX LOGEMENTS. CHANUT, 2019

## 2.2. Engagement pour la transition écologique et solidaire

L'Eurométropole de Strasbourg mène en cohérence et en co-construction de nombreuses politiques environnementales et sociales qui contribuent au bien-être des habitants et au rayonnement de son territoire. Ses politiques répondent aux orientations des directives européennes et aux objectifs de développement durable et soutenable de la métropole.

<sup>1</sup> « Différenciation spatiale et modes de collecte des biodéchets : étude territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg\_Roxane Chanut\_Juin 2019

L'Eurométropole de Strasbourg s'inscrit dans les objectifs du Schéma Régional D'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), en particulier dans l'optique de faire du Grand Est une terre ouverte sur l'Europe et innovante en matière de transition énergétique. Assumant pleinement leur rôle de capitale régionale et européenne, l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg mènent depuis de nombreuses années des politiques locales ambitieuses destinées à relever les défis de l'aménagement du territoire du XXI<sup>e</sup> siècle. De la biodiversité à la gestion des déchets ou les mobilités, les politiques publiques aujourd'hui à l'œuvre illustrent ainsi pour l'essentiel leurs adéquations avec les règles du SRADDET et des directives européennes.

L'Eurométropole de Strasbourg met en œuvre une politique pleinement inscrite dans la stratégie d'adaptation au changement climatique. Dans ce cadre, la collectivité a voté son nouveau Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) 2030, le 18 décembre 2019. Il décline un faisceau d'actions centré sur cet objectif transversal et fixe notamment un objectif ambitieux de réduction de moitié de la poubelle bleue (ordures ménagères) en 2030 par rapport à 2010.

La Convention des Maires pour la Climat et l'Énergie a été également signée par l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg. Un des engagements forts participant à toutes ses politiques, est la mise en place, d'une Zone à Faibles Émissions à partir de 2021. Le prochain projet alimentaire territorial est également en cours de validation et intègre les notions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

La collectivité développe une stratégie « 100% énergie renouvelable » votée en 2017 et qui sera déclinée dans le schéma directeur des énergies en cours d'élaboration. Par ailleurs, elle s'engage dans la démarche Cit'ergie (European Energy Award) qui lui permettra de progresser sur les thématiques considérées dans les années à venir.

Forte de ces nombreux engagements, une candidature a été déposée à European Green Capital Award 2021 qui a placé Strasbourg parmi les 3 meilleures Villes européennes.

Concernant les déchets et l'économie circulaire, la politique métropolitaine en cours d'élaboration s'inscrit totalement dans le plan d'actions ambitieux de la région et dans le SRADDET. L'Eurométropole, malgré ses contraintes urbanistiques liées aux grandes agglomérations européennes, contribuera aux objectifs régionaux au même niveau que les autres collectivités de la région Grand Est. Aussi, pour cela, il est indispensable d'avoir des projets innovants, répondants à ces contraintes et qui seront forcément reproductibles sur d'autres grandes collectivités françaises et européennes.

En parallèle, l'agglomération est très engagée dans une politique innovante de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), elle est Capitale européenne de l'ESS en 2019 et a décroché le Label French impact. De nombreux dossiers de l'ESS concernent le Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG) et notamment le secteur du réemploi. Ainsi, la politique de réduction des déchets soutient les acteurs de l'ESS et plus globalement le développement de la formation, de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique.

Pour finir, le Schéma des Achats Publics Écologiquement et Socialement Responsables (SPASER) en œuvre sur l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg est un outil puissant pour revoir le modèle des achats de la collectivité et répondre à tous ces nouveaux enjeux.

### 2.3. La compétence gestion des déchets

En tant qu'autorité organisatrice de la collecte et du traitement des déchets, l'Eurométropole de Strasbourg exerce sa compétence majoritairement en régie au sein du service collecte et valorisation des déchets pour les communes et leurs habitants. Elle assure :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte ;
- La collecte sélective des papiers et emballages recyclables (papier, bouteilles en plastiques, briques alimentaires, cartons et emballages métalliques) en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire selon le nombre d'habitants de la commune et la densité de l'habitat ;
- La collecte du verre en points d'apport volontaire (ou en porte-à-porte sur 5 communes de l'ancienne Communauté de Communes les Châteaux);
- La collecte sur 7 déchèteries fixes, 20 mobiles et 20 spéciales végétaux, des autres déchets ménagers des particuliers (hors déchets dangereux classés dans les déchets diffus spécifiques) : déchets verts, encombrants, gravats, métaux, piles, D3E etc.

La collecte en service complet, où les bacs sont présentés à la collecte et rentrés par le personnel de la collectivité, est une spécificité de l'Eurométropole de Strasbourg. Elle est assurée sur 7 communes sous certaines conditions d'accès et nécessite des équipes de collecte renforcées.

Le traitement et la valorisation des déchets verts sont réalisés au Centre de Valorisation des Déchets Végétaux (CVDV) de l'Eurométropole implanté route du Rohrschollen et exploité par l'entreprise VALTERRA et sur la plateforme Lingenheld à Oberschaeffolsheim. L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) des ordures ménagères, aussi implantée route du Rohrschollen, s'occupe du traitement des déchets ménagers résiduels. À côté se trouve le centre de tri ALTEM. D'autres partenaires existent pour la collecte et le traitement des déchets en fin de vie, des éco-organismes financés dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) : CITEO, Eco-DDS, Eco-mobilier, Eco TLC, Recylum etc. et des prestataires de service spécialisés dans ces filières de valorisation.

#### 2.4. Grands projets en gestion des déchets

Augmenter le taux de recyclage avec l'extension de la consigne de tri à tous les emballages, augmenter la valorisation organique grâce à la collecte des biodéchets, lier la facture des usagers à la quantité de déchets produits avec la tarification incitative: des sujets qui structurent l'avenir du service public de gestion des déchets. Fin 2017, des études ont démarré pour 3 années, afin de définir la stratégie des collectes et la tarification de demain.

##### EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

L'élargissement de la consigne de tri permet de trier tous les emballages dans le but de simplifier le geste de tri. Les territoires qui ont mis en place cette consigne révèlent une augmentation d'emballages triés allant jusqu'à 4kg par an et par habitant (2kg de nouveaux emballages et 2kg d'emballages qui auraient dû être triés avant mais ne l'étaient pas).

Concernant le recyclage de ces nouveaux emballages, les filières en France n'existent malheureusement pas encore pour tous les emballages. On estime que 20% à 45% des emballages plastiques ne peuvent pas être recyclés à ce jour. Les emballages non recyclés font alors l'objet d'une valorisation énergétique comme les déchets résiduels collectés dans le bac bleu.

L'Eurométropole de Strasbourg étudie actuellement tous les paramètres de l'extension de consigne de tri (adaptation du volume des bacs jaunes et des circuits de collecte, taux de recyclage, coût supplémentaire de gestion) pour proposer d'ici 2022 l'extension de consigne de tri sur le territoire.

### COLLECTE SÉPARÉE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Les déchets alimentaires (épluchures, restes de repas, denrées périmées, os, arrêtes, coquilles d'œufs, croutes de fromage, etc.) représentent environ 20 à 40 kg par habitant et par an. Si les déchets sont collectés séparément, les éléments agronomiques (matière organique, phosphore) qu'ils contiennent peuvent être retournés au sol sous la forme de compost ou de digestat (après méthanisation).

L'étude de faisabilité sur le sujet a permis une comparaison des différentes options de collecte possibles et une analyse de leur intérêt au regard des différents type d'habitats de la métropole.

Pour alimenter les réflexions, l'Eurométropole de Strasbourg expérimente différentes collectes de déchets alimentaires sur son territoire :

- La collecte en apport volontaire mobile depuis juillet 2018 pour 200 foyers en hyper centre (Place St-Etienne à Strasbourg) ;
- La collecte en apport volontaire de proximité depuis novembre 2019 pour 1 800 foyers en habitat pavillonnaire à Holtzheim ;
- La collecte en apport volontaire en pied d'immeuble depuis février 2020 pour 200 foyers en habitat collectif sensible, rue de Westhoffen à Strasbourg ;
- La collecte en porte à porte depuis novembre 2020 pour 1000 foyers en habitat collectif sur le quartier des brasseurs à Cronembourg.

Ces expérimentations permettent d'affiner la connaissance des dispositifs afin de mieux dimensionner les projets.

### TARIFICATION INCITATIVE ET REDEVANCE SPECIALE

L'Eurométropole de Strasbourg finance principalement la gestion des déchets par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ainsi que par la Redevance Spéciale (RS) pour les professionnels.

- La TEOM est un impôt basé sur la valeur locative cadastrale d'un bien foncier, indépendamment des quantités de déchets produites.
- La RS est une facturation pour les déchets professionnels issus des activités publiques et privées basée sur le volume de déchets produits, elle vient en remplacement de la TEOM.

L'Eurométropole de Strasbourg l'a mise en place progressivement depuis 2013. Ce dispositif sera finalisé fin 2022. Il concerne les professionnels produisant plus de 770 litres de déchets par semaine, qui passeront alors de la TEOM à la RS ainsi que les établissements non assujettis à la TEOM quel que soit leur volume de déchets produit.

Elle a pour but de responsabiliser les producteurs de déchets et de les encourager à la réduction et au tri des déchets.

L'Eurométropole de Strasbourg a choisi d'étudier la mise en place d'une tarification plus incitative, c'est-à-dire une facturation en lien avec le service rendu pour l'ensemble des usagers du service public, les non-ménages (commerces, artisans, administrations, associations...) mais également les ménages.

Le but de l'étude est de sélectionner un mode de financement adapté au territoire de l'Eurométropole, juste et équitable pour l'ensemble des contributeurs et de comparer les différentes modalités d'instauration d'une tarification incitative. Les premières données de cette étude de faisabilité ont permis au comité de pilotage de s'orienter en faveur de l'instauration d'une taxe incitative (TEOMi) calculée en fonction du volume des bacs pour l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Un territoire pilote d'environ 31 000 habitants est en cours de définition et de préparation afin d'expérimenter le dispositif : enquêtes en 2022, comptage du volume des bacs en 2023 et TEOMi réelle en 2024. Un déploiement progressif sera ensuite réalisé à l'ensemble du territoire selon un calendrier restant à définir.

Le plan d'action et le calendrier de déploiement de la TEOMi seront finalisés en 2021, en parallèle avec les choix qui seront faits pour l'optimisation des collectes et le déploiement de nouvelles filières : biodéchets, extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages, etc. Ces projets permettront de réduire les déchets, mais aussi d'augmenter le taux de valorisation matière et organique.

## 2.5. Diagnostic territorial : état des lieux et performance des flux de DMA

### 2.5.1. Production de déchets sur le territoire

Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) comprennent les ordures ménagères résiduelles et les collectes sélectives : verre et emballages recyclables.

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) comprennent quant à eux les OMA, les déchets collectés en déchèteries et les déchets occasionnels, soit la totalité des déchets des ménages et des non-ménages assimilés pris en charge par le service public.

**L'état 0 est établi sur le périmètre de l'année 2018.**

**Des campagnes de caractérisation des déchets sont prévues au 1<sup>er</sup> semestre 2022 et permettront d'actualiser cet état des lieux et de définir plus précisément les principaux gisements d'évitement.**

#### LES TONNAGES DE DMA

Le tableau ci-dessous présente les gisements totaux de DMA, en faisant deux analyses : en faisant un bilan des DMA totaux et un bilan des DMA sans comptabiliser les gravats collectés en déchèterie.

Les tonnages présentés sont ceux du territoire actuel de l'Eurométropole de Strasbourg.

Avant 2017, c'est-à-dire avant la fusion avec la Communauté de Communes les Châteaux (CCC), les tonnages de la CCC ont été ajoutés. Les données de la CCC pour l'année 2010 n'étant pas disponibles, les données 2011 ont été utilisées. L'impact sur les données est faible, ces tonnages représentent 2,5% des tonnages totaux de l'Eurométropole de Strasbourg.

	Tonnages	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
OMA	OMR	131 062 t	131 285 t	128 586 t	125 938 t	126 385 t	124 327 t	123 461 t	122 122 t	123 150 t
	Emballages et papiers	29 818 t	30 132 t	27 350 t	28 235 t	27 994 t	27 676 t	28 205 t	27 762 t	27 802 t
	Verre	11 072 t	11 350 t	11 451 t	11 292 t	11 408 t	11 664 t	12 079 t	12 326 t	12 551 t
	<b>Total OMA</b>	<b>171 952 t</b>	<b>172 767 t</b>	<b>167 387 t</b>	<b>165 466 t</b>	<b>165 788 t</b>	<b>163 667 t</b>	<b>163 745 t</b>	<b>162 210 t</b>	<b>163 503 t</b>
Déchets de déchèteries	Batteries	35 t	40 t	50 t	45 t	41 t	31 t	37 t	33 t	38 t
	Bouchons en liège	2 t	2 t	2 t	1 t	1 t	2 t	1 t	1 t	1 t
	DEEE	1 979 t	2 005 t	1 937 t	1 918 t	2 057 t	1 999 t	2 115 t	2 087 t	2 069 t
	Déchets ultimes	3 036 t	3 504 t	3 577 t	3 546 t	2 493 t	2 089 t	2 339 t	2 310 t	2 189 t
	Déchets verts	9 668 t	9 950 t	9 929 t	9 437 t	10 257 t	9 490 t	10 550 t	9 759 t	9 407 t
	Encombrants	18 019 t	18 615 t	17 213 t	17 229 t	12 993 t	13 657 t	13 747 t	12 901 t	13 046 t
	Gravats	11 884 t	12 522 t	11 873 t	11 240 t	11 142 t	11 591 t	10 623 t	9 721 t	10 378 t
	Huiles moteurs	59 t	55 t	54 t	57 t	53 t	58 t	52 t	65 t	67 t
	Huiles végétales	27 t	29 t	26 t	22 t	23 t	13 t	22 t	23 t	25 t
	Métaux	1 934 t	1 801 t	1 589 t	1 924 t	1 969 t	1 920 t	2 178 t	2 213 t	2 140 t
	Mobilier	0 t	0 t	0 t	301 t	4 869 t	5 027 t	5 094 t	5 340 t	5 635 t
	Piles	17 t	16 t	15 t	17 t	12 t	11 t	13 t	12 t	14 t
	Plâtre	0 t	0 t	0 t	54 t	291 t	611 t	643 t	534 t	644 t
	Radiographies	3 t	3 t	3 t	3 t	4 t	5 t	5 t	5 t	6 t
	Bois	114 t	114 t	119 t	106 t	126 t	137 t	189 t	186 t	123 t
	<b>Total déchèteries</b>	<b>46 777 t</b>	<b>48 656 t</b>	<b>46 387 t</b>	<b>45 899 t</b>	<b>46 330 t</b>	<b>46 641 t</b>	<b>47 608 t</b>	<b>45 005 t</b>	<b>45 783 t</b>
Déchets occasionnels	Encombrants autres	6 596 t	6 682 t	18 030 t	13 763 t	13 063 t	11 694 t	10 675 t	10 950 t	11 286 t
	Réutilisation	2 510 t	3 671 t	3 901 t	2 633 t	3 579 t	3 245 t	4 046 t	1 897 t	1 942 t
	Peintures Divers DMS/DDS	74 t	124 t	150 t	155 t	146 t	91 t	124 t	151 t	148 t
	Textiles	0 t	0 t	0 t	0 t	1 030 t	1 159 t	1 621 t	1 616 t	1 620 t
DMA	<b>DMA avec gravats</b>	<b>227 909 t</b>	<b>231 900 t</b>	<b>235 855 t</b>	<b>227 915 t</b>	<b>228 906 t</b>	<b>225 338 t</b>	<b>226 198 t</b>	<b>220 213 t</b>	<b>222 662 t</b>
	<b>DMA hors gravats</b>	<b>152 067 t</b>	<b>160 850 t</b>	<b>163 994 t</b>	<b>155 947 t</b>	<b>156 943 t</b>	<b>151 810 t</b>	<b>181 193 t</b>	<b>174 430 t</b>	<b>212 284 t</b>

FIGURE 4- TONNAGES DES DMA DE 2010 À 2018

Taux de refus	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Pourcentage du refus de tri	20,8%	21,8%	20,6%	19,9%	19,2%	21,1%	24,6%

FIGURE 5- ÉVOLUTION DES REFUS DE TRI SUR LE FLUX EMBALLAGES ET PAPIERS

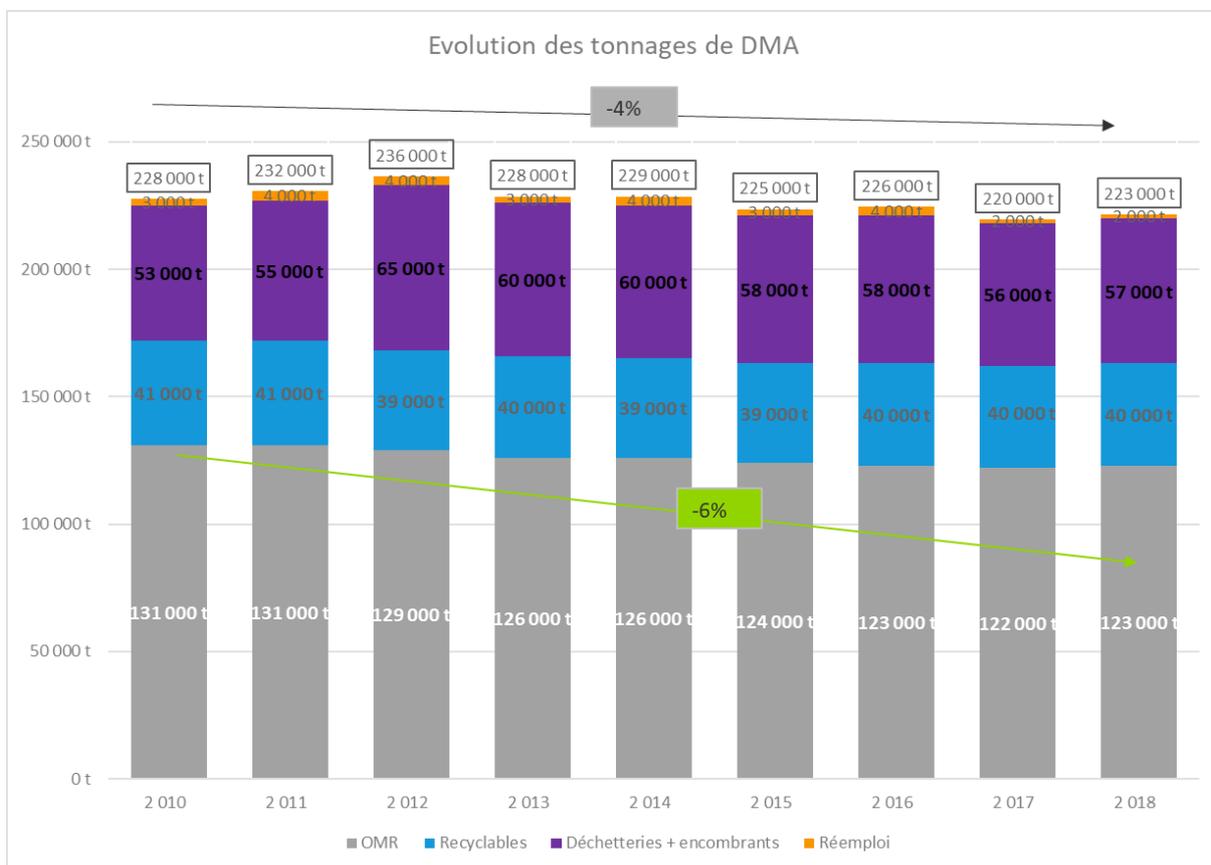


FIGURE 6- ÉVOLUTION DES TONNAGES DES DMA

Les flux orientés vers la réutilisation ont été comptabilisés dans les DMA car collectés par le service bien qu'ils soient destinés à une nouvelle utilisation.

On observe que :

- Les OMR représente plus de 50% des tonnages totaux de DMA avec 123 000 tonnes en 2018. Ces tonnages sont en baisse depuis 2010 (-6%) mais restent relativement stable depuis 2016.
- Les déchets des déchetteries sont le second flux majoritaire dont près de 30% d'encombrants.
- Les tonnages de recyclables stagnent depuis 2012.
- Le total des DMA a diminué de 4% entre 2010 et 2018.
- Le pourcentage de refus de tri qui baissait entre 2012 et 2016 a augmenté depuis 2016, peut-être en lien avec la transition au niveau national vers une consigne de tri étendue à tous les emballages.

À noter que l'année 2010 sur laquelle sont basés les objectifs de la Loi de Transition Énergétique est une année relativement faible en termes de production totale de DMA.

## LES RATIOS DE DMA : QUANTITÉ DE DMA PRODUITE PAR HABITANT (POPULATION SINOË)

Ratios en kg/hab./an	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
OMR	276 kg/hab	276 kg/hab	268 kg/hab	261 kg/hab	261 kg/hab	255 kg/hab	251 kg/hab	247 kg/hab	248 kg/hab
Emballages et papiers	63 kg/hab	63 kg/hab	57 kg/hab	59 kg/hab	58 kg/hab	57 kg/hab	57 kg/hab	56 kg/hab	56 kg/hab
Verre	23 kg/hab	24 kg/hab	24 kg/hab	23 kg/hab	24 kg/hab	24 kg/hab	25 kg/hab	25 kg/hab	25 kg/hab
Encombrants autre	14 kg/hab	14 kg/hab	38 kg/hab	29 kg/hab	27 kg/hab	24 kg/hab	22 kg/hab	22 kg/hab	23 kg/hab
Déchèteries (avec gravat)	99 kg/hab	102 kg/hab	97 kg/hab	95 kg/hab	96 kg/hab	96 kg/hab	97 kg/hab	91 kg/hab	92 kg/hab
Réutilisation	5 kg/hab	8 kg/hab	8 kg/hab	5 kg/hab	7 kg/hab	7 kg/hab	8 kg/hab	4 kg/hab	4 kg/hab
Textiles (non pris en compte dans le tonnage final)	0 kg/hab	0 kg/hab	0 kg/hab	0 kg/hab	2 kg/hab	2 kg/hab	3 kg/hab	3 kg/hab	3 kg/hab
<b>DMA avec gravats</b>	<b>480 kg/hab</b>	<b>487 kg/hab</b>	<b>492 kg/hab</b>	<b>472 kg/hab</b>	<b>473 kg/hab</b>	<b>462 kg/hab</b>	<b>460 kg/hab</b>	<b>445 kg/hab</b>	<b>448 kg/hab</b>

FIGURE 7- RATIOS DE DMA 2010-2018

Ratios en kg/hab./an	Eurométropole de Strasbourg	Habitat URBAIN dense	Bas-Rhin	Alsace	France
	2015	2015	2015	2015	2015
OMR	255 kg/hab	283 kg/hab	206 kg/hab	204 kg/hab	262 kg/hab
EMR/JMR	57 kg/hab	41 kg/hab	55 kg/hab	60 kg/hab	47 kg/hab
Verre	24 kg/hab	15 kg/hab	34 kg/hab	35 kg/hab	29 kg/hab
Biodéchets/DV	0 kg/hab	8 kg/hab	3 kg/hab	10 kg/hab	17 kg/hab
Encombrants	24 kg/hab	14 kg/hab	4 kg/hab	5 kg/hab	9 kg/hab
Autre	7 kg/hab	5 kg/hab	1 kg/hab	0 kg/hab	2 kg/hab
Déchèterie	96 kg/hab	101 kg/hab	192 kg/hab	201 kg/hab	203 kg/hab
<b>TOTAL DMA</b>	<b>462 kg/hab</b>	<b>468 kg/hab</b>	<b>495 kg/hab</b>	<b>515 kg/hab</b>	<b>570 kg/hab</b>

FIGURE 8- COMPARAISON DES RATIOS DE L'EMS

Les observations sont les suivantes :

- Un **ratio d'OMR faible comparé à la même typologie d'habitat** avec un ratio en diminution (-10% entre 2010 et 2018)
- Un **ratio de recyclable (hors verre) élevé comparé à la même typologie d'habitat** malgré un ratio qui diminue (-11% entre 2010 et 2018).
- Un **ratio déchèteries + encombrants identique à la même typologie d'habitat** avec une augmentation du ratio d'encombrants et une stagnation du ratio en déchèteries
- Le ratio de réemploi semble diminuer. Il s'agit en fait d'une différence dans la comptabilisation des données : jusqu'en 2017, les données prenaient en compte l'ensemble des déchets envoyés vers les filières de réemploi. À partir de 2017, les données prennent en compte les quantités réellement réemployées.

**Au total, les ratios de DMA ont diminué de 6,7% entre 2010 et 2018, soit 32 kg par an et par habitant en moins.**

L'année 2018 marque une reprise de l'augmentation des quantités de déchets collectées et produites par habitant. Cette tendance se confirme sur de nombreux territoires français et semble liée à la reprise de l'activité économique. L'état des lieux réalisé dans le cadre du PLPDMA se base sur 2018 en année de référence. Toutefois en 2019, le ratio de DMA est redescendu à 443 kg/hab, reprenant ainsi une tendance globale à la baisse. Au total la baisse du ratio de DMA est de 7,7% entre 2010 et 2019.

Malgré des quantités de DMA produites par habitant inférieures à la moyenne des collectivités en habitat urbain, l'objectif de -10 % de DMA/habitant entre 2010 et 2020, fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, n'est pas encore atteint. Il s'agit d'un objectif national, certaines collectivités contribuant plus que d'autres à l'atteinte de l'objectif. Par contre, **l'objectif de -7% de DMA/habitant fixé par le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020 a été atteint !**

## CARACTÉRISATION DES OMR

En 2012 l'Eurométropole de Strasbourg a réalisé des caractérisations de ses OMR. Ces caractérisations permettent de déterminer les gisements d'évitement possibles et montrent que près de 70 % des ordures ménagères pourraient être soit réduites soit détournées vers le réemploi, la réparation, la réutilisation ou la valorisation. On peut constater que :

- Les restes de cuisine représentent au moins 13% des OMR soit 34kg/hab. Ces déchets sont directement concernés par le compostage ou le déploiement d'une collecte de biodéchets. À noter que la part des éléments fins est élevée (18% comptabilisés dans les résiduels). Ces éléments sont souvent constitués majoritairement de déchets de cuisine « mous ». La part de restes de cuisines est vraisemblablement sous-évaluée dans ces résultats.
- 6% des plastiques et 4% du verre ne sont pas triés ce qui représente 26kg/hab
- L'extension des consignes de tri à l'ensemble des plastiques concernerait 11% des OMR soit 28 kg/hab ce qui semble assez élevé au regard des retours d'expériences des collectivités en extension des consignes de tri qui font part d'une augmentation de recyclables de 4 kg/hab
- Les textiles sanitaires jetables représentent 10% des OMR

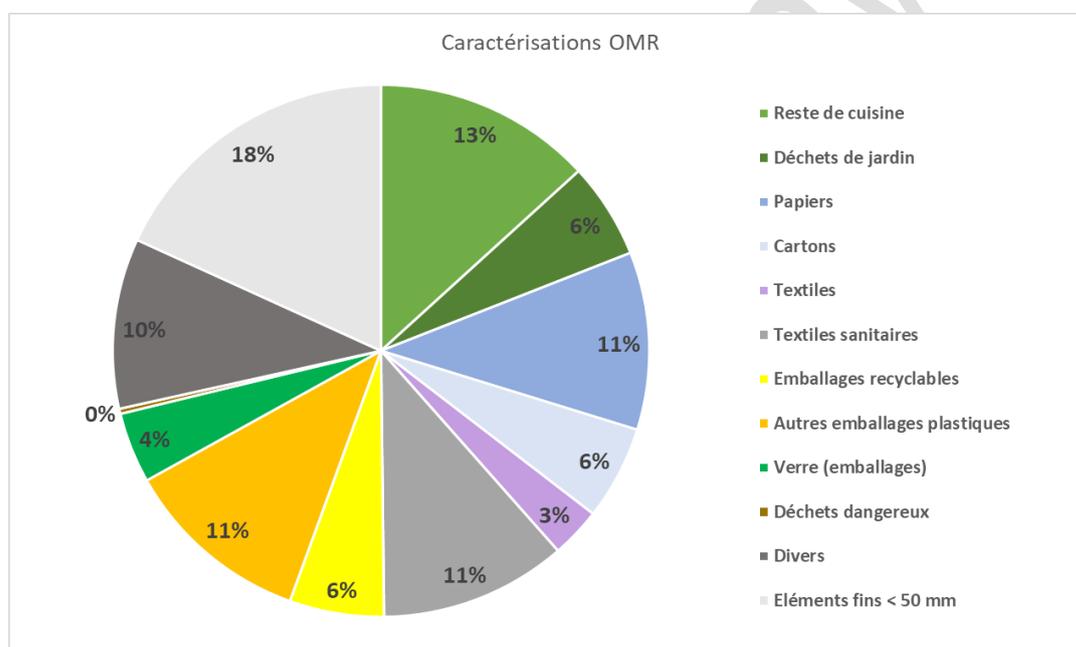


FIGURE 9 : CARACTÉRISATIONS OMR 2012 (EN %)

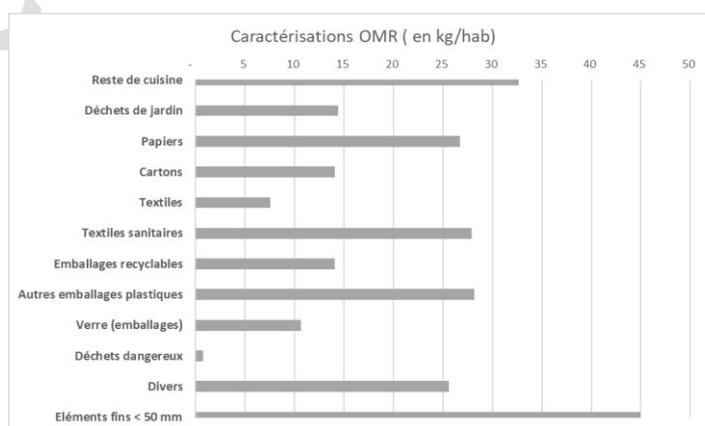


FIGURE 10 : CARACTÉRISATIONS OMR 2012 (EN KG/HAB)

## 2.5.2. Performances de valorisation des OMA et des DMA sur le territoire

### ETAT DES LIEUX ET ÉVOLUTION DES TAUX DE VALORISATIONS À PARTIR DE 2010

Le graphique ci-dessous présente la répartition des filières de traitement en 2018 des DMA. Les refus de tri sont comptabilisés en valorisation matière, il s'agit donc d'un état des lieux des flux « orientés vers » telle ou telle filière.

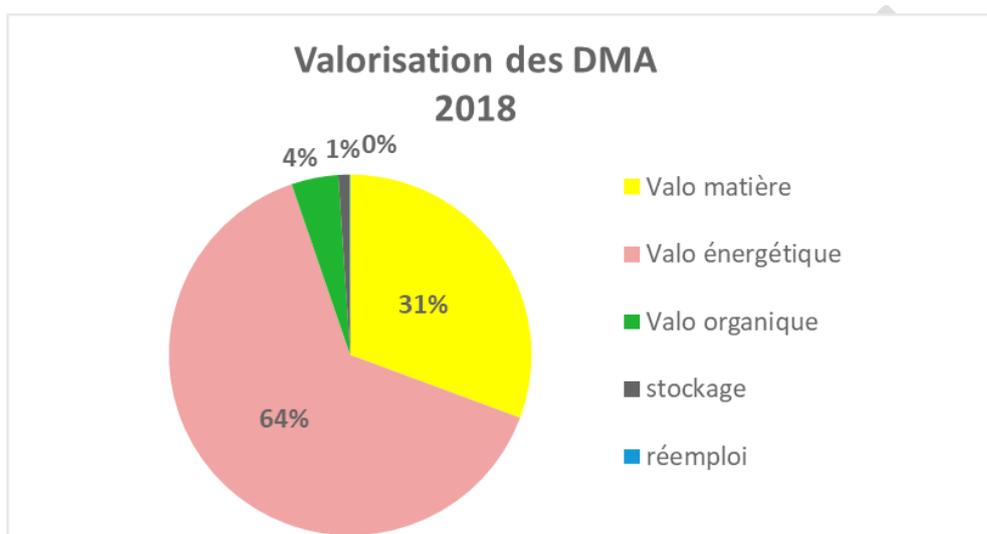


FIGURE 11: VALORISATION DES DMA EN 2018

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs sous le format « orienté vers une filière de valorisation » sans soustraire les refus de tri et autres sous-produits associés, conformément à la méthode du Commissariat Général au Développement Durable.

	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Valorisation organique	Stockage	Réemploi
2018	31%	64%	4%	1%	0%
2017	29%	64%	4%	1%	2%
2016	27%	66%	4%	1%	2%
2015	27%	66%	4%	1%	2%
2014	26%	66%	4%	1%	2%
2013	24%	69%	4%	2%	1%
2012	23%	69%	4%	2%	2%
2011	23%	69%	4%	2%	2%
2010	23%	70%	4%	1%	1%

FIGURE 12: ÉVOLUTION DES TAUX DE VALORISATION "ORIENTÉ VERS"

Une deuxième approche d'évaluation a été choisie afin de rendre davantage compte des flux réellement valorisés. Elle consiste à ajouter en valorisation énergétique les refus de tri (en les soustrayant de la valorisation matière).

	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Valorisation organique	Stockage	Réemploi
2018	27%	66%	4%	1%	2%
2017	27%	66%	4%	1%	2%
2016	25%	68%	4%	1%	2%
2015	24%	68%	4%	1%	2%
2014	24%	69%	4%	1%	2%
2013	22%	72%	4%	2%	1%
2012	21%	72%	4%	2%	2%
2011	21%	71%	4%	2%	2%
2010	20%	73%	4%	1%	1%

FIGURE 13 : ÉVOLUTION DES TAUX DE VALORISATION (INTÉGRANT LES REFUS)

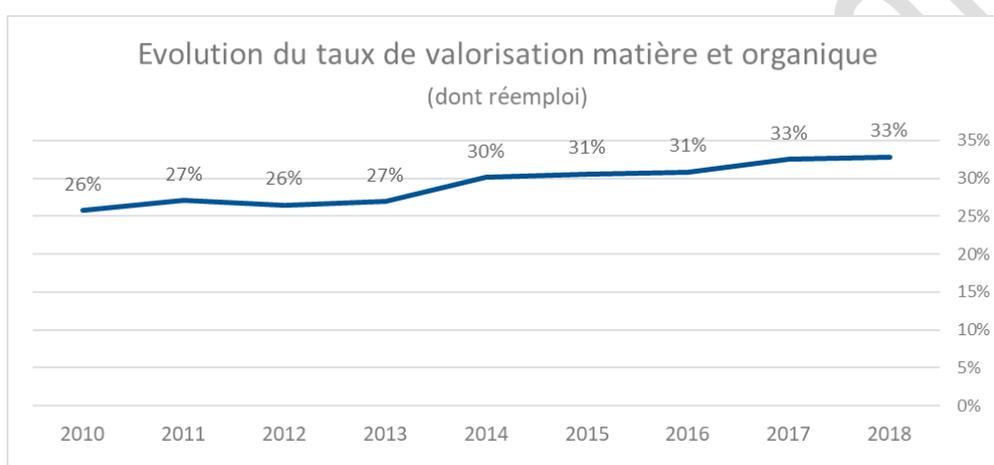


FIGURE 14 : ÉVOLUTION DU TAUX DE VALORISATION MATIÈRE ET ORGANIQUE

### REEMPLOI

Le taux de réemploi des déchets est en évolution mais reste assez faible sur le territoire malgré la politique de prévention des déchets menée depuis 10 ans par la collectivité.

### VALORISATION MATIÈRE

Le taux de recyclage matière est en augmentation depuis 2010 avec le développement de nouvelles filières en déchèteries et ce malgré le recul de la collecte sélective. Il est passé de 20% à 27% (en intégrant les refus). Il reste encore des marges de manœuvre pour augmenter ce taux tant sur la collecte sélective que sur la valorisation en déchèteries notamment des encombrants.

Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets des ménages s'appuient pour partie sur les filières dites de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). Le principe, qui découle de celui du pollueur-payeur, est le suivant : les fabricants, les importateurs et les distributeurs doivent prendre en charge la collecte puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière collective en adhérant à un éco organisme, agréé par les pouvoirs publics, auquel ils versent une contribution financière.

Filière	Organisme
<b>DDS</b>	Eco-DDS
<b>DEA</b>	Eco-mobilier
<b>DEEE</b>	OCAD3E
<b>Papiers</b>	Citeo
<b>Textiles</b>	Eco-TLC
<b>Emballages</b>	Citeo
<b>Piles et petites batteries</b>	Corepile

**FIGURE 15 : LISTE DES CONTRACTUALISATIONS AVEC LES ORGANISMES AGRÉÉS DES FILIÈRES REP**

### VALORISATION ORGANIQUE

Le taux de valorisation organique est très faible ce qui peut s'expliquer par le caractère très urbain du territoire. Les tonnages de déchets verts captés en déchèteries sont très faibles. Les déchets de jardin représentent pourtant seulement 6% des OMR d'après les caractérisations.

Actuellement des actions de préventions ont été développées :

- Pour le compostage individuel, des subventions sont attribuées depuis 1992. Leur suivi permet d'estimer que 15% des maisons du territoire sont équipées en composteur. Attention ce taux est à prendre avec précaution. D'un côté il ne prend pas en compte les possibles renouvellements de composteurs par un même foyer, de l'autre il n'intègre pas les usagers compostant en tas ou n'ayant pas eu recours à une subvention pour l'achat d'un composteur.
- Pour le compostage collectif : 45 sites de compostage collectif sur l'espace public et 320 sites sur l'espace privé représentant plus de 4000 foyers desservis.

Il existe cependant encore des marges de manœuvre sur cette filière notamment via la valorisation des restes alimentaires.

### VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Le taux de valorisation énergétique est très élevé sur le territoire puisque l'intégralité des OMR et une majorité des encombrants sont dirigés vers cette filière. Il est en baisse depuis 2010 en lien avec la baisse des tonnages d'OMR.

Le taux de valorisation matière et organique est en augmentation depuis 2010 mais reste loin des objectifs nationaux de la loi AGEC de réutilisation ou recyclage de 55% des DMA d'ici 2025, 60% en 2030 et 65% en 2035.

### ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DMA ENFOUIS ISSUS DU TERRITOIRE

Le territoire se caractérise par une très faible part de déchets envoyés en stockage (moins de 2%) : les refus de tri et la très grande majeure partie du tout-venant sont incinérés, et les gravats sont valorisés. La problématique du stockage est très peu présente sur le territoire de l'Eurométropole : 2180 tonnes seulement enfouis en 2018.

### 2.5.3. Identification des acteurs et partenaires

La mise en œuvre d'un PLPDMA sur un territoire nécessite une coopération durable entre les acteurs publics, privés et associatifs. L'identification des acteurs potentiels constitue donc une étape clé de la réussite des actions de prévention des déchets car ils constituent des cibles générant des déchets (à sensibiliser, informer, accompagner), des relais (diffusant et essaimant) et/ou des partenaires (organisant eux-mêmes la mise en œuvre de façon plus ou moins autonome).

A l'Eurométropole de Strasbourg, la mobilisation des acteurs sur la prévention des déchets se développe depuis 2010 et la liste des acteurs et partenaires est mise à jour au fil de l'eau avec un réseau de plus de 100 acteurs sur son territoire dont quelques exemples sont cités ci-dessous :

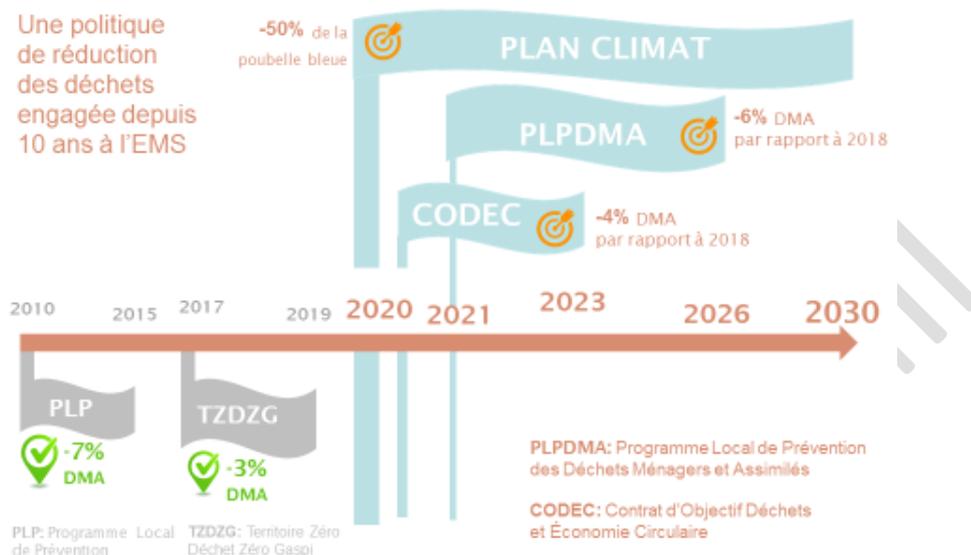
- Des acteurs internes à l'Eurométropole de Strasbourg : élus (gestion des déchets, ESS, économie durable, propreté urbaine, éducation à l'environnement), directions et services (environnement, communication, économie et attractivité, enseignement, ESS, évènement, espaces verts, éducation à l'environnement, plan climat, achats publics, construction, logistique, ...), mairies de quartier, directions de territoire
- Des citoyens et associations : conseil de développement, associations de protection de l'environnement, d'éducation à la citoyenneté, humanitaire, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, ... : Emmaüs, Envie, Carijou, Alsace Eco Service, Alsace Nature, Bas les Pailles, BOMA, Bretz'selle, Campus Vert, CINE bussière, CCA, Créative Vintage, Envie Autonomie, Face Alsace, Eco Manifestations Alsace, Famille d'Illkirch, Humanis, Jardins de la Montagne Verte, La banque alimentaire, Unis-Cité, Zéro Déchet Strasbourg, Repair Café Strasbourg, Secours populaire, Les retoqués, Le relais Est, Vetis, La banque de l'objet, la fabrique, la maison du compost, libre objet, Sikle, green phoenix, la tente des glaneurs, Horizon Amitié, ...
- Des acteurs institutionnels et des collectivités : ADEME, région, département, chambres consulaires CCI CMA, chambre d'agriculture, CRESS, DRAAF, fédérations professionnelles, ...
- Des acteurs économiques et entreprises et des professionnels du secteur des déchets : éco organismes, prestataire, bureaux d'études : Citeo, origami, valdelia, agrivalor, lingenheld, veolia, suez, schroll, citiz, régie des écrivains, initiatives durables, UMIH, ...
- Des bailleurs sociaux, gestionnaires de logement et syndicats... : Ophéa, Habitation Moderne, Samins, Spl deux rives...
- Des acteurs de la recherche et de l'enseignement et autres établissements : Eco-conseil, université de Strasbourg, ENGEES, INSA, Ecole de Management, CROUS, ...

Cette liste n'est pas exhaustive et évolue dans le temps

La complémentarité des acteurs et l'intervention de tous est nécessaire pour réussir à atteindre les objectifs du PLPDMA.

### III. Les actions menées en prévention des déchets

Une politique ambitieuse de réduction des déchets est engagée depuis 10 ans à l'Eurométropole de Strasbourg. La priorité est la réduction drastique des déchets et la lutte contre toutes les formes de gaspillage. Il faut passer d'une stratégie de gestion et recyclage des déchets à une économie circulaire.



#### 3.1. Bilan du Programme Local de Prévention PLP 2010-2015

L'Eurométropole de Strasbourg n'a pas attendu l'obligation légale d'organisation et de planification de la réduction des déchets pour mettre en place dès 2010 un Programme Local de Prévention (PLP) des déchets accompagné par l'ADEME.

Le plan d'actions était constitué sur :

- des projets existants portés par les services
- des partenaires motivés
- des projets à redynamiser
- des nouveaux projets

Le programme était organisé selon 9 thématiques : la réduction des déchets fermentescibles, le développement du réemploi, la promotion de l'eau du robinet, la réduction des imprimés non adressés, l'éco-consommation, la réduction des déchets dangereux, l'éducation des scolaires à la prévention, les actions induites par l'optimisation du service collecte et valorisation des déchets et l'éco-exemplarité de la collectivité.

Le périmètre du PLP prenait en compte l'ensemble des déchets pris en charge par la collectivité, notamment les apports directs en centre de traitement des services et des communes.

**Le programme s'est achevé en 2015 et a permis de réduire de 7% les quantités de déchets ménagers et assimilés par habitants sur ce périmètre (population légale en vigueur (INSEE)).**



### 3.2. La labellisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage TZDZG 2017-2019

La politique volontariste de l’Eurométropole en prévention des déchets engagée sur la période 2010 à 2015 s’est ensuite poursuivie grâce à la labellisation « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » obtenue en 2016 du ministère de l’écologie, du développement durable et de l’énergie pour une période de 3 années. Il visait en priorité à réduire de façon drastique les déchets, à lutter contre toutes les formes de gaspillage et à encourager le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets pour atteindre une réduction de 15 kg par habitant en 2019 par rapport à 2015 (soit plus de 10 000 tonnes de déchets évitées sur 3 ans).

Le périmètre d’actions du TZDZG était l’ensemble des déchets ménagers assimilés collectés par le service collecte et valorisation des déchets. Il ne prenait donc pas en compte les apports directs des services et des communes.

L’objectif pour la collectivité était de proposer une feuille de route avec les acteurs du territoire d’une nouvelle politique de gestion des déchets permettant d’augmenter significativement les quantités de matériaux réutilisés, de créer de nouveaux emplois et activités économiques en particulier dans l’Économie Sociale et Solidaire (ESS), de favoriser l’émergence des initiatives et projets pouvant répondre aux nouveaux modes de consommation et de proposer une animation et des outils de communication dédiés au grand public.

Par ailleurs, l’Eurométropole de Strasbourg a souhaité faire du projet TZDZG un exemple de la construction d’une politique publique avec l’ensemble des acteurs de son territoire. C’est pourquoi ce projet a fait partie des dossiers portés par URBACT (projet européen impliquant 10 grandes villes européennes sur 18 mois, achevé début 2018) sur la mise en œuvre de politiques publiques construites en lien avec les habitants, les associations, les acteurs économiques dont l’ESS, les institutions et

notamment la recherche... Il s'agissait de travailler à la progression de l'éco-système de l'innovation sociale et à sa « mise à l'échelle », le tout par l'échange d'expériences et l'expérimentation, en mettant en place un plan d'action intégré.

Ainsi pour permettre les échanges avec les acteurs économiques dont l'ESS, un atelier thématique TZDZG a été créé, issu du conseil de l'ESS. L'objectif de cet atelier était d'identifier ensemble les besoins du territoire sur la problématique des déchets pour faire émerger collectivement des solutions.

Le projet TZDZG s'est également inscrit dans la dynamique collective de Start Up de Territoire. Plus de 1 000 personnes se sont réunies le 4 mai 2017 et en juin 2019 au Rhénus avec la volonté de co-construire des activités à fort impact social, notamment sur la thématique de l'économie circulaire.

Sur les 100 projets issus de la première soirée, 20 ont été retenus pour être développés sur le territoire. Trois des projets concernent les déchets :

- Le projet Sikle : collecte des biodéchets des professionnels à vélo
- Le projet BOMA (BONnes Matières) : développement du réemploi dans le BTP
- La consigne de la bouteille en verre

Les partenariats établis avec des acteurs importants de l'ESS sont des solutions trouvées pour favoriser le réemploi, la réparation et le recyclage des déchets. D'autres sont aussi en cours pour faire de la prévention auprès du grand public et favoriser le changement de comportements chez les usagers dans leur quotidien ou lors de leur participation à des événements sur le territoire.

Pour atteindre l'objectif national de la LTECV fixé à 55% de valorisation matière en 2020 et de 65% en 2025, le programme d'animation TZDZG portant sur 3 années a permis de travailler en profondeur sur l'organisation de la gestion des déchets pouvant agir sur la réduction des déchets par le réemploi, le recyclage et la valorisation et en étudiant la mise en place d'une tarification incitative. Pour ce faire, il a été mené des actions portant sur les thématiques suivantes : l'éco-exemplarité (des services, des agents et lors des manifestations), la lutte contre le gaspillage alimentaire, le réemploi, le tri à la source des biodéchets et la mise en œuvre de la tarification incitative à l'horizon 2025. Des expérimentations ont aussi été initiées avec des résultats prometteurs et des initiatives ont émergé permettant de constater une réduction sur le poids global de déchets jetés par habitant sur les années 2017 à 2019 avec une baisse totale de 16,9 kg/habitant en moins en 2019 par rapport à 2015.

**L'objectif de réduction de 15 kg par habitant en 2019 par rapport à 2015 fixé dans le programme TZDZG a donc été dépassé !**

### 3.3. Le Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire CODEC 2020-2023

La politique de prévention des déchets de l'Eurométropole de Strasbourg s'est poursuivie avec le CODEC signé avec l'ADEME pour 4 ans de 2020 à 2023. Ce contrat est porté par la Direction du Développement Économique et de l'Attractivité (DDEA) de l'Eurométropole de Strasbourg et vient en appui du déploiement de la FREC (Feuille de Route Économie Circulaire). Il vise à animer et mobiliser les acteurs du territoire, tout en développant l'ensemble des piliers de l'économie circulaire sur le territoire.

Trois objectifs sont fixés :

- Un objectif chiffré en terme de mobilisation des acteurs économiques dans des démarches d'économie circulaire
- Un objectif de diminution des OMR collectées : 248 kg/hab en 2018 → 233 kg/hab en 2023

- Un objectif de prévention avec la réduction des DMA collectés (dont gravats) : 448 kg/hab en 2018 → 430 kg/hab en 2023 soit -4% de DMA en 2023 par rapport à 2018.

Le CODEC s'inscrit dans la poursuite des programmes précédents et des actions de prévention des déchets déjà initiées, mais avec un périmètre élargi également aux acteurs économiques, visant à les accompagner vers une meilleure gestion des ressources (matières, eau, énergie) et une gestion et réduction plus efficace de leurs déchets.

Il s'articule autour de 5 axes :

- 1- Définition d'une stratégie globale d'économie circulaire et inscription dans le territoire
- 2- Développement des services de réduction, de collecte et de valorisation des déchets
- 3- Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires
- 4- Outils financiers du changement de comportement
- 5- Coopération et engagement

Les actions décrites dans l'axe 2 du CODEC reprennent les actions et objectifs prévus dans ce PLPDMA.

### 3.4. Les principales actions de prévention menées par l'Eurométropole de Strasbourg

Le PLP et le TZDZG se sont structurés autour d'axes principaux de travail. Un certain nombre d'actions initiées sous le PLP se sont poursuivies lors du programme TZDZG, puis du CODEC.

Ci-dessous sont présentées les principales actions menées.

#### Eco-Exemplarité

La démarche d'éco-exemplarité a été menée à différentes échelles : avec les communes, les services et les agents de l'Eurométropole de Strasbourg.

##### **Communes :**

Lors de la mise en place de la redevance spéciale en 2013 un accompagnement des communes pour réduire les déchets a été réalisé.

Afin de favoriser les échanges sur les retours d'expériences et les bonnes pratiques entre les communes, une commission prévention et gestion des déchets a été mise en place. Celle-ci regroupe des représentants de chaque commune de l'Eurométropole de Strasbourg. Des groupes de travail thématique ont également été créés pour permettre un travail plus opérationnel entre les communes ainsi qu'un outil collaboratif de partage en ligne.

##### **Services :**

Lors de la mise en place de la redevance spéciale en 2013 un accompagnement des services pour réduire les déchets a été proposé.

De nombreux services se sont emparés de la thématique pour agir sur des actions au quotidien, notamment le passage aux barquettes inox dans la restauration scolaire de la ville de Strasbourg ou encore l'interdiction de jetable et la mise en place d'alternatives au jetable dans les marchés traiteurs de l'Eurométropole de Strasbourg

Plusieurs actions ont également été mises en place comme l'utilisation de papier recyclé, le paramétrage par défaut de l'impression recto/verso et noir et blanc, la mise en place de distributeurs

de boissons avec l'option « sans gobelets » et la demande de catalogues aux fournisseurs dématérialisés.

Une convention a été mise en place avec Envie et Humanis pour le réemploi du matériel informatique de la collectivité ainsi qu'avec la Banque de l'Objet pour le réemploi du mobilier.

La collectivité a également élaboré un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsable (SPASER) afin d'utiliser les marchés publics comme un levier de la politique publique.

#### **Agents :**

Une enquête a été lancée auprès des 5 000 agents administratifs pour connaître leur comportement ainsi que leurs attentes. Sur la base de cette enquête de nombreuses actions ont été mises en place à l'attention des agents : collecte de jouets et de textiles, formation au compostage, visite du centre de tri ou encore l'organisation du Don Day (journée de don entre agents) et d'ateliers et animations lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).

Une formation aux éco-gestes est réalisée lors des journées d'accueil des nouveaux arrivants.

#### [Eco-Manifestation](#)

Un partenariat avec l'association Eco-Manifestations Alsace a été mis en place au travers d'une convention pluri-annuelle d'objectifs avec pour but de réduire la production de déchets et l'impact environnemental des manifestations organisées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Des ateliers de formation et de sensibilisation ont été organisés auprès d'une centaine de participants sur les dernières années.

Un travail a été également mené sur le développement et la promotion de plateformes de lavage de gobelets. Aujourd'hui, sur l'Eurométropole de Strasbourg, 3 plateformes sont implantées sur le territoire assurant un maillage de celui-ci.

L'association Eco-Manifestations Alsace a également développé une charte d'engagement des éco-manifestations. Co-construite avec des organisateurs volontaires, cette charte a été lancée en octobre 2017. Cet outil a pour objectif de valoriser les actions et aider les organisateurs à s'engager dans une démarche globale de développement durable.

En 2019, 17 événements organisés par des communes, bailleurs sociaux, associations, etc. ont été labellisés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

#### [Lutte contre le gaspillage alimentaire](#)

##### **En milieu scolaire**

Lors du PLP, 10 structures de la restauration collective ont été accompagnées dans la mise en œuvre d'action pour réduire le gaspillage alimentaire. Les résultats ont permis de donner des fiches de bonnes pratiques à diffuser aux autres structures, notamment sur la rédaction de CCTP pour intégrer cette thématique dans les nouveaux marchés publics de restauration scolaire.

En 2018, des formations à destination des responsables périscolaires et ATSEM de la ville de Strasbourg ont été organisées. L'objectif était de les outiller pour la mise en place d'animation et d'actions sur le gaspillage alimentaire.

Le service Education à l'Environnement a acquis des malles pédagogiques pour proposer des outils aux structures scolaires et périscolaires. Des balances et des gaspillopain peuvent également être mis à disposition des structures le souhaitant pour effectuer un état des lieux du gaspillage.

### ***Auprès du grand public***

Dans le cadre d'un partenariat avec la CCA, des ateliers de lutte contre le gaspillage alimentaire ont été proposés aux habitants.

L'Eurométropole de Strasbourg a également étudié, avec Eco-conseil, la mise en place sur les marchés des commerçants non sédentaires, le concept de redistribution à des personnes en difficulté de produits destinés à être jetés. Ceci a permis d'encourager la création de l'association La tente des glaneurs de Strasbourg qui œuvre actuellement sur le plus grand marché de Strasbourg, boulevard de la Marne pour récupérer et redistribuer les invendus alimentaires du marché

### Gestion de proximité des biodéchets

L'Eurométropole de Strasbourg promeut la pratique du compostage au travers de deux dispositifs :

#### ***- Les aides financières***

Une subvention de 40€/foyer est versée aux particuliers pour l'achat d'un bac à compost ou d'un lombricomposteur individuel. Depuis l'existence du dispositif en 1992 et jusqu'à fin 2020, 7750 subventions ont été versées.

Il existe également une subvention pour le compostage collectif sur le domaine privé et public calculée en fonction du nombre de foyers participants.

En 2020, 320 sites sont répertoriés sur le domaine privé et 45 sites sur le domaine public.

#### ***- Accompagnement, conseil et formation***

Afin de permettre la bonne mise en œuvre des sites de compostage un accompagnement des porteurs de projets est proposé soit :

- Via un chargé de mission qui accompagne et conseille les porteurs de projets de compostage collectif sur le domaine privé ou public. Il est accompagné dans sa tâche par la Maison du Compost.
- Via des stages gratuits organisés par l'Eurométropole de Strasbourg tous les derniers samedis de chaque mois, d'avril à novembre sur le site d'initiation au compostage au centre administratif.

Un club sur le compostage et le jardinage au naturel a également été créé. Réseau informel réunissant 100 professionnels (entreprises, associations, communes). Ce réseau permet de faciliter les partenariats et de partager l'information autour des thématiques de jardinage au naturel. Chaque mois, une newsletter est envoyée à l'ensemble des membres.

En outre, un spectacle a été réalisé sur le thème de « l'or brun ».

### Consommation responsable / Eco-consommation

#### ***Coffee-to-Go Nochomol***

Remplacer le jetable par du durable, c'est la base du zéro déchet. En 2017, l'EMS a mené un travail transfrontalier sur le développement d'alternatives aux gobelets jetables des boissons à emporter, gobelets dont la durée de vie est d'environ 15 minutes. Cette action, co-construite avec l'Eurodistrict,

les chambres consulaires et les différentes fédérations de métiers concernés a pour objectif d'encourager les points de vente à accepter les gobelets réutilisables et les consommateurs à s'y mettre.

Les structures participants au projet sont répertoriés sur la carte de l'Eurodistrict : <http://134.119.3.242/eurodistrict>

### ***Promotion de l'eau du robinet***

Afin de promouvoir l'eau du robinet, le service de l'eau et de l'assainissement a réédité de nouvelles carafes Eau de Strasbourg. Une campagne d'affichage a également été mise en place.

Des fontaines à eau ont également été mises en place sur la voie publique dans le cadre du plan canicule et lors d'événements sportifs ainsi que dans certaines écoles.

### ***Couches lavables***

Pour accompagner les familles qui souhaitent tester ou utiliser des couches lavables, l'association Alsace Eco-Services, avec l'aide de l'Eurométropole de Strasbourg a proposé pendant 5 ans des kits de couches lavables mis à disposition gratuitement auprès des familles pour pouvoir les tester pendant trois semaines.

En 2019, le dispositif de promotion des changes lavables a évolué avec la mise en place d'une subvention de 60 € pour les foyers réalisant un achat neuf ou d'occasion ou une location de plus de 100 € de couches lavables. Plus de 200 subventions ont ainsi été accordées par l'Eurométropole de Strasbourg en moins de 2 ans.

### Réduction des déchets dangereux

Dans le cadre du projet LUMIEAU-Stra, des actions ont été menées afin de réduire les rejets en micropolluants et de sensibiliser à l'impact de l'utilisation de produits dangereux. Elles sont à destination des artisans, des industriels et du grand public : ateliers de fabrications de produits ménagers au naturel, études de solutions pour la réduction des rejets auprès de différents artisans (garagistes, peintre en bâtiments), ...

La démarche Zéro pesticides a également été poursuivie auprès des ménages et des communes.

### Réemploi et réparation

#### ***Réemploi***

L'Eurométropole de Strasbourg encourage le développement des recycleries solidaires et la mise en place de nouvelles filières de réemploi (équipements numériques, cycles, matériel médical et matériaux de construction) à l'aide de nombreux partenariats avec des structures de l'ESS qui réparent, revendent ou traitent des déchets et créent de l'emploi social. Des caissons EMMAÛS spécifiques pour le réemploi sont mises à disposition des usagers dans les déchèteries. Des études sont en cours afin de co-construire avec les partenaires un plan ambitieux et un cadre juridique et financier adéquat pour optimiser le réemploi avec comme objectif de doubler les emplois et les tonnages d'ici 5 à 10 ans.

#### ***Focus sur la collecte des Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC)***

Suite à la reconnaissance d'une mission de Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) relative à la collecte et à la valorisation des TLC en mars 2015, un appel à projets lancé courant 2015 a permis une

attribution par secteurs géographiques, début 2016, aux opérateurs de collecte ayant répondu au cahier des charges : le Relais Est, Horizon Amitié, Emmaüs Mundolsheim et Vetis. Ce montage juridique innovant a permis à l'EMS de faire travailler des opérateurs développant des activités sociales, particulièrement dans le domaine du réemploi.

En 2018, 1620 tonnes étaient collectés, soit 3,3 kg/an/habitant (moyenne française 3,2 kg/an/hab). Depuis 2014, la collecte des TLC a augmenté de 57% et le nombre de points d'apports volontaire de 44%.

### **Réparation**

Pour allonger la durée de vie des produits et ainsi réduire la consommation de nouvelles ressources et la production de déchets, l'Eurométropole de Strasbourg a travaillé avec des étudiants de la formation Eco-Conseil sur le développement des cafés-réparation sur le territoire. Ces cafés-réparation présentent un intérêt tant pour la réduction des déchets que social par un échange de savoir-faire. Une étude a ensuite été lancée sur cette thématique avec Eco-Conseil.

### Soutien et mobilisation des acteurs du territoire

Pour mobiliser les acteurs du territoire agissant en faveur de la réduction et de la gestion des déchets et développer ou faire émerger des solutions innovantes, l'Eurométropole de Strasbourg a mis en place plusieurs dispositifs de soutien : conventions, subventions, appels à projet zéro déchet zéro gaspillage et appel à projet éducation à l'environnement.

### **Zoom sur l'appel à projets Objectif Zéro Déchet Zéro Gaspillage à destination des associations :**

Les deux premières éditions de l'appel à projets, en 2018 et 2019, ont permis de soutenir respectivement 7 et 6 projets locaux en faveur de la réduction des déchets avec un montant des aides s'élevant au total à 21 500€ et 35 000€. Ces appels à projets permettent de soutenir de nouvelles initiatives par exemple le projet SIKLE de collecte de biodéchets à vélo pour les professionnels ou encore la Recyclerie By Amitel et le projet de BOMA pour les déchets du bâtiment.

### Sensibilisation de la population

Campagnes de sensibilisation en porte-à-porte, animations proposées lors d'évènements, visites d'installations de valorisation sont autant de moyens pour sensibiliser les habitants, les partenaires associatifs et les agents de la collectivité à la réduction et au tri des déchets.

Pour accompagner les habitants vers le zéro déchet, l'Eurométropole de Strasbourg a mis en place un nouveau site web dédié « Objectif Z - Zéro Déchet Zéro Gaspi » : [www.objectifz.strasbourg.eu](http://www.objectifz.strasbourg.eu). L'objectif est de regrouper dans un même espace l'ensemble des informations concernant le zéro déchet, des gestes de réduction aux services proposés par la collectivité (calendrier de collecte, horaire des déchèteries, adresses utiles, actualités, bonnes pratiques, ...)

Une exposition présentant le territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage a également été réalisée. Celle-ci est disponible pour les structures et communes qui souhaitent l'emprunter.

Avec l'appel à projets Éducation à l'Environnement, l'Eurométropole de Strasbourg soutient également les initiatives de sensibilisation à la réduction et à la gestion des déchets issues de différents porteurs de projets du territoire. Chaque année une dizaine de projets relatifs à la sensibilisation à la gestion des déchets sont soutenus pour un budget d'environ 30 000€.

### ***Zoom sur la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) :***

Depuis 2017, l'Eurométropole de Strasbourg participe à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) qui a lieu fin novembre. Chaque année, environ 50 initiatives sont proposées par les acteurs du territoire (associations, acteurs publics, entreprises) dans un programme varié et foisonnant : ateliers, conférences, animations, jeux, formations, visites de site, portes ouvertes, ...

Ce moment fort de mobilisation permet de montrer que tout le monde peut agir à son niveau et au quotidien pour réduire ses déchets.

### Éducation à l'environnement vers le public jeune

Des évènements éducatifs à destination du grand public et des enfants (visites centre de tri, visite du centre de valorisation des déchets verts...) sont organisés. Dans les écoles, des animations spécifiques sur le gaspillage alimentaire, le compostage, la réduction et le tri des déchets sont planifiés par le personnel enseignant (pesées pour la lutte contre le gaspillage etc.) avec le concours des outils et des conseils de l'animatrice d'éducation à l'environnement de l'Eurométropole de Strasbourg.



©Photo Strasbourg Eurométropole

Un forum sur l'éducation à l'environnement est également organisé chaque année.

## IV. L'élaboration du PLPDMA : plan d'action Objectif Z - 2021-2026

Les grandes étapes nécessaires pour l'élaboration du programme Objectif Z 2021-2016 avant sa mise en œuvre sont les suivantes : orientation politique, état des lieux et diagnostic du territoire, définition de la gouvernance, concertation avec les acteurs et co-construction, définition des objectifs et du plan d'action, rédaction du document projet, avis de la commission partenariale consultative d'élaboration et de suivi, consultation publique, adoption et publication.

### 4.1. Gouvernance et modalités de révision et de suivi

Une **Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)** doit être constituée et doit se réunir pour participer aux différentes étapes du PLPDMA. Son rôle est de donner son avis, d'émettre des propositions et de participer à l'élaboration et au suivi du PLPDMA. Elle permet d'intégrer le point de vue des acteurs locaux. La CCES doit se réunir sous la présidence de l'élue en charge de la gestion et de la valorisation des déchets. Après adoption du PLPDMA, elle se réunit à minima de façon annuelle afin de suivre le bon déroulement du programme, la mise en œuvre des projets et l'atteinte des objectifs. Ces éléments sont ensuite consignés dans un rapport annuel transmis aux membres.

Le PLPDMA est modifiable et révisable à tout moment, il constitue une procédure d'amélioration continue au service de la prévention des déchets.

Afin de conserver la dynamique collective initiée lors des précédents programmes de réduction des déchets, cette CCES est composée de membres du comité de suivi mis en place lors du TZDZG, complétée par acteurs économiques du comité de suivi du CODEC. Des partenaires d'origine et de sensibilité différentes composent ainsi cette CCES : des élus, des représentants des services de la collectivité, des membres du conseil de développement, des organismes publics, la Région, des chambres consulaires, des acteurs de développement de l'économie locale, des associations environnementales et caritatives, des bailleurs sociaux, des acteurs économiques et l'ADEME.

Cette CCES sera appelée « **comité partenarial** ».

La CCES sera appuyée par des **groupes de travail** thématiques, mis en place au fur et à mesure de l'avancement du programme d'action et de la mise en évidence des besoins et opportunités. Des réunions pourront donc être organisées tout au long du suivi du PLPDMA selon les besoins, par thématique ou par projet, selon les objectifs recherchés par l'**équipe projet**.

La coordination de ces groupes de travail et des différentes instances à consulter est rattachée au département prévention et sensibilisation au sein du service collecte et valorisation des déchets. Il doit suivre au quotidien les projets et leur avancement et met en œuvre ceux qui relèvent de son périmètre. Il réalise les bilans annuels et organise les réunions de suivi avec les membres de la CCES.

D'autres directions et services sont impliqués de manière transverse dans la mise en œuvre des actions : environnement et services publics urbains, développement économique et de l'attractivité, urbanisme et territoires, éducation à l'environnement, ...

La gouvernance pourra être en partie mutualisée avec celle du CODEC selon les sujets à aborder lors des réunions avec le comité partenarial ou avec le **comité de pilotage** (composé des élus référents, de l'ADEME, de l'équipe projet et des pilotes référents de l'EMS).

Le PLPDMA fait également l'objet d'une présentation en groupe de travail intercommunal, en pôle de coordination et en réunion des Maires avant délibération en Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg.

## 4.2. Éléments de concertation

La dynamique collective engagée sur le territoire depuis 2010 en matière de prévention a permis l'émergence d'un réseau de partenaires et d'acteurs locaux engagés dans des actions de sensibilisation sur la problématique des déchets et dans des activités de collecte, tri et valorisation de déchets à l'échelle du territoire.

La collectivité a souhaité poursuivre la réduction des déchets ménagers et assimilés grâce à l'élaboration d'un nouveau **programme de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) appelé « Objectif Z »**. Il correspond à une planification de 6 ans (pour la période 2021 à 2026) des actions à mener pour atteindre les objectifs de réduction fixés.

L'Eurométropole de Strasbourg a fait appel à un conseil spécialisé dans l'animation de forum ouvert pour faire participer les services de la collectivité et les partenaires associatifs et de l'ESS, à l'émergence de nouvelles idées et ébaucher des pistes pour le plan d'actions du PLPDMA :

- Élaborer collectivement au cours des années 2019 et 2020 un document-projet pour impliquer les partenaires dans la construction des actions à mener sur la période 2021-2026 ;
- Identifier les acteurs de la mise en œuvre des actions sur 2021-2026 et de l'animation au sein de l'Eurométropole pour ensuite les impliquer voir les responsabiliser sur certaines actions.

Une journée de concertation a eu lieu le 24 avril 2019 à la Tour du Schloessel à Koenigshoffen. Elle a réuni 36 participants du comité partenarial qui ont pu partager leurs expériences et proposer des idées répondant aux objectifs de réduction des déchets ménagers. Les structures partenaires qui ont été mobilisées sont : La Recyclerie by Amitel, Le Relais Est, CCA, La maison du compost, Sikle - les composteurs de Strasbourg, Alsace Eco-services, Emmaüs Mundolsheim, CROUS, Habitation moderne, CUS Habitat, La régie des écrivains, les jardins de la montagne verte, Origami, la Banque de l'objet, CMA, l'avis en vert, Créative vintage, CRESS, CITEO, SCOPROBAT, Eco-manifestations Alsace.



Les 6 axes thématiques ci-dessous ont été ceux proposés lors de la concertation, ils sont considérés comme prioritaire pour réduire les déchets ménagers et assimilés :

- Développer l'éco-exemplarité des structures et agents ;
- Promouvoir l'éco-consommation ;
- Prolonger la durée de vie par le réemploi et la réparation ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Amplifier la gestion de proximité des biodéchets et réduire les déchets verts ;
- Mobiliser les acteurs et sensibiliser par une communication innovante.

L'émergence d'idées sur la matinée s'est poursuivie l'après-midi avec une priorisation des pistes d'actions les plus pertinentes proposées et un approfondissement de la mise en œuvre de quelques-unes.

Les éléments formalisés de la journée ont participé à la construction d'un plan d'actions et l'approfondissement s'est poursuivi dans le cadre de réunions avec les partenaires et services n'ayant pu être présents à la journée.

Voici quelques exemples d'idées qui ont été priorisées et approfondies lors ou à la suite de cette journée de concertation :

- Démocratiser le gourmet bag ;
- Rendre visible les lieux et structures du réemploi et de la réparation ;
- Donner de la place au compostage dans l'urbain ;
- Investir des événements existants.

Un atelier de concertation a également été organisé avec des jeunes en service civique d'Unis-cités qui étaient en fin de contrat et avaient travaillé sur des thématiques environnementales : la sensibilisation aux éco-gestes auprès des locataires du bailleur social Habitat de l'III disposant d'un appartement malin, des animations dans les écoles élémentaires et les collèges à l'aide de jeux écologiques.

Les jeunes qui étaient présents se sont investis pour réfléchir autour des questions que nous leur avons soumises et qui visaient à mieux connaître leurs usages en matière de prévention des déchets et les solutions notamment numériques qu'ils utilisent au quotidien dans leur vie d'étudiants pour adopter un mode de vie et de consommation plus écologique.

Les questions ouvertes posées étaient les suivantes:

- Comment éviter le gaspillage alimentaire chez les étudiants ?
- Comment mieux consommer pour limiter les emballages jetables ?
- Comment éviter le gaspillage des invendus (textiles, encombrants, petits objets) ?
- Comment inciter les étudiants à s'engager dans la réduction des déchets ?

Une première phase d'échange au sein de chaque groupe a permis d'affiner les idées et solutions locales existantes dont ils avaient entendu parler ou qu'ils utilisaient eux-mêmes.

Pour chaque question, une idée d'action a été retenue et approfondie pour réfléchir avec eux sur comment elles devaient être déployées ou quelles améliorations pourraient être proposées pour toucher un plus large public. L'aspect réglementaire et législatif a aussi été particulièrement évoqué, notamment sur la thématique du gaspillage des invendus.

Parmi les idées, on peut citer quelques exemples :

- Favoriser les partenariats pour la revente ;
- Sensibiliser les étudiants via une journée d'information sous forme de festival ;
- Développer une application web pour limiter le gaspillage alimentaire ;
- Favoriser le développement du Do It Yourself.

Parmi celles-ci, plusieurs rejoignent les orientations proposées lors de la précédente journée de concertation :

- Promouvoir le gourmet bag pour lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Promouvoir la consigne pour limiter les emballages jetables ;
- Favoriser le réemploi et le don.

#### 4.3. Le périmètre du PLPDMA

Contrairement aux programmes précédents, le périmètre du PLPDMA intègre l'ensemble des flux de déchets collectés par le service public de gestion des déchets. Cela prend donc en compte les déchets

dit routiniers (ordures ménagères et papiers et emballages recyclables : poubelle bleue et jaune), mais également les déchets dit occasionnels, c'est-à-dire les déchets collectés en déchèteries ou encore les encombrants en porte à porte.

Ce périmètre permet de s'assurer que les actions visent bien à réduire les déchets à la source et non à effectuer un transfert vers les déchèteries.

Certains axes du PLPDMA intègrent également en partie les déchets des collectivités : papiers des administrations, végétaux, déchets de voirie, etc. qui entrent dans le cadre des actions d'éco-exemplarité assurées en interne dans la collectivité ainsi que les déchets des professionnels.

	Déchets des activités économiques		
Déchets pris en charge par le service public			
<b>Déchets municipaux</b> <b>Déchets des collectivités</b>  Déchets des espaces verts publics  Déchets de voirie, des foires et marchés  Déchets de l'assainissement	<b>Déchets ménagers et assimilés (DMA)</b>		<b>Déchets assimilés en collectes spécifiques :</b>  Déchets des Activités Economiques pris en charge par le Service Public en collecte séparée des ménages
	<b>Déchets ménagers</b>		
	Déchets des ménages et déchets des activités économiques collectés en mélange par le service public		
	<b>Déchets occasionnels :</b>  <i>Collectés en déchèterie ou en porte à porte :</i>  Encombrants, végétaux, déblais, gravats, jardinage, bricolage	<b>Ordures ménagères et assimilés : OMA</b> Déchets de routine pris en charge par le service public  <i>Collectés en mélange :</i> Ordures ménagères résiduelles (OMr)	<i>Collectés sélectivement :</i>  Emballages légers, verre, papiers et journaux, fermentescibles.

#### 4.4. Les principaux gisements d'évitement

Les caractérisations des OMR réalisées en 2012 permettent de mettre en avant plusieurs grandes catégories de déchets qui peuvent en partie être évitées à l'aide d'actions de prévention :

- Les déchets alimentaires et de jardin (19%) : actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (acheter mieux, ranger ses placards, cuisiner les restes, don des invendus, gourmet bag, ...), de compostage individuel et collectif et de jardinage au naturel en complément de la mise en place d'une collecte des bio déchets
- Les papiers, le verre et les emballages recyclables (38%) : promotion de la consommation plus responsable, des alternatives au jetable (stop pub, eau du robinet et gourdes, achat en vrac, développement de la consigne pour réemploi, ...) en complément de la mise en place de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages
- Les textiles sanitaires (11%) : promotion des alternatives au jetable (couches lavables, protections hygiéniques lavables, mouchoirs en tissus, éponges...)
- Les textiles (3%) et autres catégories non détaillées : réemploi, don, réparation...

Ces caractérisations ne concernent que les OMR et ne permettent donc pas d'identifier les gisements encore évitables sur les autres flux de déchets comme par exemple dans les apports en déchèterie ou parmi les déchets recyclables.

Un marché public est en cours de rédaction afin de réaliser de nouvelles campagnes de caractérisations dès 2022 sur la totalité des flux de déchets collectés (ordures ménagères, déchèteries...). Ces caractérisations permettront d'actualiser les données de l'état des lieux et de connaître plus précisément le gisement qui peut être évité par la prévention pour chaque catégorie de déchet.

#### 4.5. Les objectifs du PLPDMA

Le PLPDMA doit contribuer aux objectifs de réduction des déchets fixés au niveau national et régional. L'objectif le plus contraignant à ce jour est celui de la loi AGEC qui fixe une réduction de 15 % du ratio de DMA produits par habitant entre 2010 et 2030 soit 0,75% par an en moyenne. Les objectifs nationaux sont des moyennes entre les secteurs urbains et ruraux, sur lesquels les performances sont généralement meilleures. L'Eurométropole de Strasbourg est un secteur urbain à urbain dense, mais a souhaité fixer deux objectifs ambitieux de réduction des DMA qui respectent la tendance nationale, à savoir une réduction minimale des DMA produits par habitants de 0,75% par an.

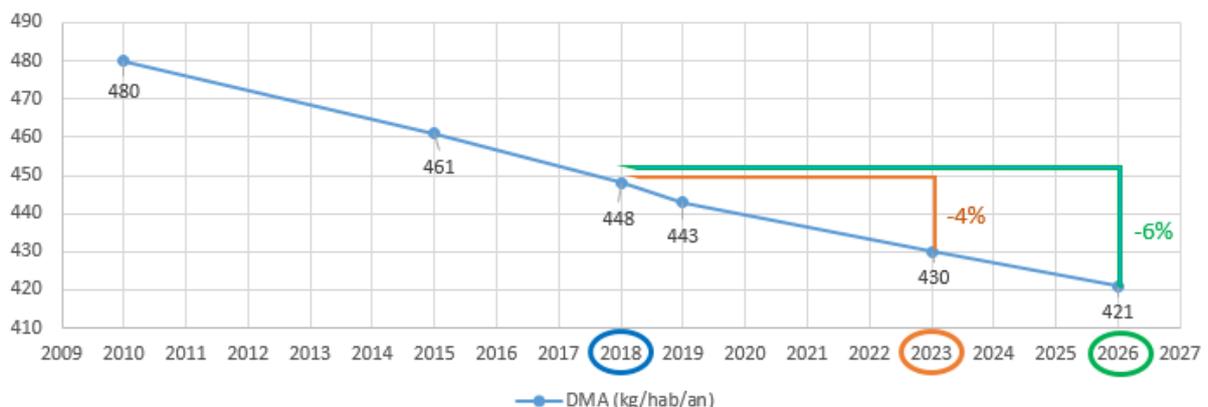
Ainsi les objectifs répondront également à celui du plan régional de réduction de 7% des DMA produits par habitants entre 2015 et 2025 (soit 0,7%/an).

La durée du PLPDMA 2021-2026 étant de 6 ans et afin d'établir des objectifs au plus proche de la réalité, il est proposé de définir un objectif principal pour 2026 ainsi qu'un objectif intermédiaire à atteindre dès 2023, en cohérence avec le Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire (CODEC) signé avec l'ADEME. Les deux objectifs de réduction des ratios de DMA fixés dans le PLPDMA sont :

- - 4% soit une baisse de 18 kg de DMA/habitant en 2023 par rapport à 2018 (-0,8%/an)
- - 6% soit une baisse de 27 kg de DMA/habitant en 2026 par rapport à 2018 (-0,75%/an)

Les objectifs et ratios à atteindre sont présentés dans le graphique ci-dessous.

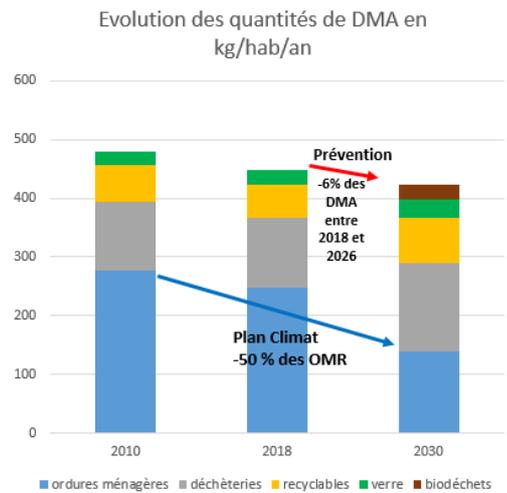
Objectifs d'évolution des quantités de DMA



Ces objectifs sont compatibles et contribuent à l'atteinte des objectifs des autres programmes menés par la collectivité, tel que le plan climat qui fixe un objectif de réduction de moitié du poids par habitant de la poubelle bleue en 2030 par rapport à 2010.

Les périmètres de ces objectifs sont toutefois différents :

- L'objectif de -6 % des DMA entre 2018 et 2026 concerne les actions de prévention uniquement et donc de réduction des quantités totales de déchets ménagers et assimilés (DMA) qui englobent les ordures ménagères résiduels (OMR) + les collectes sélectives (verre et emballages recyclables) + les apports en déchèterie. Il s'agit donc d'éviter la production de déchets.
- L'objectif du Plan Climat de -50% des OMR (poubelle bleue uniquement) entre 2010 et 2030 concerne majoritairement les actions de collecte et de valorisation, mais la prévention y contribue également. Cet objectif peut donc en grande partie être atteint avec une redistribution des flux de déchets vers les bonnes filières.



*Par exemple : la collecte des biodéchets et l'extension des consignes de tri contribuent très fortement à l'atteinte de l'objectif du plan climat, mais n'ont aucun impact sur l'objectif de réduction des déchets totaux car le déchet n'est pas évité, il est juste destiné à une meilleure finalité (recyclage ou valorisation). La prévention vient en complément, « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »: compostage et réduction du gaspillage alimentaire, stop pub, couches lavables, ...*

Il s'agit d'objectifs minimaux à atteindre, il est toujours possible d'aller au-delà de l'objectif, comme pour le programme TZDZG. L'objectif 2026 pourra être réévalué à la fin 2023.

**Pour atteindre ces objectifs, nous avons tous un rôle à jouer pour réduire nos déchets via des gestes simples au quotidien : particuliers, associations, industriels, entreprises, commerçants et artisans, collectivités... Ce sont nos actions conjuguées qui seront efficaces.**

Au-delà des bénéfices environnementaux, ce programme d'actions permet également de développer la formation, l'emploi, l'insertion par l'activité économique et l'économie sociale et solidaire sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

#### 4.6. Le plan d'actions et fiches détaillées

Le programme d'actions s'articule autour de 8 axes thématiques et de 27 fiches projet qui font chacune l'objet de déclinaisons opérationnelles sur le terrain. Ce document regroupe donc de nombreuses actions sur le territoire, qu'il s'agisse de la poursuite et densification d'actions déjà engagées ou du déploiement de nouvelles actions et solutions.

<b>Axe 1: Développer l'éco-exemplarité</b>	
1.1	Accompagnement des communes de l'Eurométropole de Strasbourg
1.2	Favoriser l'éco-exemplarité des services de l'Eurométropole de Strasbourg
1.3	Promouvoir les contrats publics responsables
1.4	Favoriser l'eco-responsabilité des agents de l'Eurométropole de Strasbourg
<b>Axe 2: Prolonger la durée d'usage par le réemploi et la réparation</b>	
2.1	Amplifier le réemploi
2.2	Développement de la filière de réemploi des textiles, linges de maison et chaussures
2.3	Développement de la filière de réemploi des cycles
2.4	Développement de la filière de réemploi du matériel médical
2.5	Développement de la filière de réemploi du matériel informatique et numérique
2.6	Promouvoir et rendre visible les lieux et structures de la réparation
<b>Axe 3: Lutter contre le gaspillage alimentaire</b>	
3.1	Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration commerciale
3.2	Promouvoir le don alimentaire
3.3	Réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire et collective
<b>Axe 4: Promouvoir l'éco consommation</b>	
4.1	Réduire les emballages et promouvoir la consigne
4.2	Promouvoir les textiles sanitaires lavables
4.3	Lutter contre les imprimés non sollicités
<b>Axe 5: Gérer à proximité les biodéchets et réduire les déchets verts</b>	
5.1	Promouvoir le compostage individuel
5.2	Développer le compostage collectif
5.3	Réduire les déchets verts et favoriser le broyage et le jardinage au naturel
<b>Axe 6: Sensibiliser, mobiliser et communiquer de façon innovante</b>	
6.1	Rendre les manifestations plus éco-responsables
6.2	Encourager le passage à l'action
6.3	Rendre plus visible la prévention et sensibiliser tous les publics
6.4	Sensibiliser les scolaires
<b>Axe 7 Réduire les déchets des professionnels</b>	
7.1	Accompagner et sensibiliser les professionnels à la prévention des déchets
7.2	Réduire les déchets du BTP
<b>Axe 8 Financement lié au service rendu</b>	
8.1	Finalisation du déploiement de la redevance spéciale
8.2	Déploiement d'une tarification incitative en lien avec le service rendu

*Les fiches seront actualisées périodiquement et de nouvelles fiches seront ajoutées au PLPDMA selon les besoins.*

## Axe 1- Développer l'éco-exemplarité

### Action 1.1 Accompagnement des communes de l'Eurométropole de Strasbourg

<b>Gisement impacté</b>	Tous les déchets produits par les communes de l'Eurométropole de Strasbourg	
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg : service collecte et valorisation des déchets et département communication et éducation à l'environnement	
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Les 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg	
<b>Contexte</b>	<p>Lors de la mise en place de la redevance spéciale en 2013, un accompagnement des communes pour réduire les déchets à été proposé. Ainsi 19 communes se sont portées volontaires et ont pu être accompagnées pour développer des actions permettant de réduire leurs déchets.</p> <p>Afin de favoriser les échanges sur les retours d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre communes, une commission prévention et gestion des déchets (groupe de travail intercommunal) a été mise en place. Celle-ci regroupe des représentants de chaque commune de l'Eurométropole de Strasbourg. Des groupes de travail thématiques ont également été créés pour permettre un travail plus opérationnel entre les communes ainsi que la mise en place d'un outil collaboratif de partage en ligne (sharecan).</p>	
<b>Mesure 0 (2018)</b>	<p>Mise en place de la commission prévention et gestion des déchets</p> <p>Organisations de rencontres avec les agents des communes pour échanger sur différentes thématiques autour du développement durable</p>	
<b>Objectif</b>	Mobiliser et accompagner les communes sur la mise en place d'actions pour la réduction des déchets qui permettront de montrer l'exemple et d'encourager les habitants de ces communes à agir également	
<b>Descriptif de l'action</b>	2021-2026	<p>Poursuivre et maintenir l'animation d'un réseau de communes pour assurer le partage de bonnes pratiques et de retours d'expériences.</p> <p>Organisation de groupes de travail spécifiques afin d'approfondir certains sujets selon les besoins des communes.</p> <p>Mettre à disposition des outils pédagogiques sur la thématique de la réduction des déchets (expositions, outils de communication etc.)</p>
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Les 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg	
<b>Indicateurs</b>	<p><u>Indicateurs de participation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rencontres organisées (groupe de travail intercommunal sur la thématique de la prévention, groupe de travail thématiques, rencontre réseaux ...)</li> <li>- Nombre d'expositions/outils réservés par les communes</li> </ul>	
<b>Autres démarches connexes</b>	Plan climat, Feuille de route Économie Circulaire (FREC)	

## Axe 1- Développer l'éco-exemplarité

### Action 1.2 Favoriser l'éco-exemplarité des services de l'Eurométropole de Strasbourg

<b>Gisement impacté</b>	Tous les déchets produits par les services de l'Eurométropole de Strasbourg	
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg : service collecte et valorisation des déchets et département communication et éducation à l'environnement	
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Les services de l'Eurométropole de Strasbourg	
<b>Contexte</b>	<p>Afin d'entraîner le changement de comportement chez les citoyens, il est indispensable que l'Eurométropole de Strasbourg soit elle-même exemplaire pour montrer que tout le monde doit agir à son niveau. L'Eurométropole de Strasbourg a déjà mis en œuvre de nombreuses actions de réduction des déchets des administrations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de la consommation de papier : paramétrage des imprimantes en recto/verso, généralisation de l'utilisation de sites en ligne pour les commandes ainsi que le traitement des factures, renvoi des catalogues papier aux fournisseurs avec demande de documents dématérialisés, achats de fournitures et consommables en grands volumes (peinture, produits de nettoyage), dotation des élu-e-s en tablette numérique ou encore la production de bloc-notes pour optimiser les chutes de papier de l'imprimerie. L'Eurométropole de Strasbourg participe depuis plusieurs années au classement PAP 50 et se classe 2ème derrière l'ANSES et reste 1ère collectivité territoriale dans l'évaluation WWF de la politique papier.</li> <li>- Réemploi du matériel de la collectivité: mise en place d'une convention avec l'association la Banque de l'Objet pour le réemploi du mobilier de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg; convention avec les associations Humanis et Envie pour la récupération du matériel informatique; mise en place d'un marché d'achat de mobilier en réemploi (cf. fiche 1.3)</li> <li>- Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants administratifs: intégration de clauses techniques pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans la DSP de la restauration collective de l'Eurométropole de Strasbourg</li> <li>- L'évolution du parc de distributeurs de machines à café afin de pouvoir utiliser sa propre tasse et limiter ainsi la production de gobelets jetables</li> </ul>	
<b>Mesure 0 (2018)</b>	<p>Tonnage compacteur du centre administratif déchets non recyclables 46,06 tonnes</p> <p>Tonnage compacteur du centre administratif Collecte Sélective (CS) 87,78 tonnes</p>	
<b>Objectif</b>	Inciter et accompagner les directions et services de l'Eurométropole de Strasbourg à réduire leurs déchets	
<b>Descriptif de l'action</b>	2021-2026	<p>Poursuivre la politique de réduction de la consommation papier en suivant les recommandations du PAP50: réduction du grammage du papier, communication sur les actions menées etc.</p> <p>Réduire les quantités de papier jetés : poursuite de la dématérialisation des transmissions de documents</p> <p>Renforcer le don de matériel de la collectivité : mise en place de procédures diffusées auprès des agents pour faciliter et automatiser ces pratiques</p> <p>Accompagner les services à l'organisation d'évènements zéro déchet avec l'appui de l'association Eco-Manifestations Alsace</p> <p>Poursuivre les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective</p>
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Les services de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment la direction des ressources logistiques, EcoManifestation Alsace, API (restauration collective)	
<b>Indicateurs</b>	<p><u>Indicateurs de participation:</u> Nombre d'évènements de la collectivité accompagnés par l'association EMA.</p> <p><u>Indicateurs de résultats:</u> Réduction du tonnage des compacteurs du centre administratif Nombre d'objets de la collectivité donnés via les conventions</p>	
<b>Autres démarches connexes</b>	Plan climat, Feuille de route Économie Circulaire (FREC)	

## Axe 1- Développer l'éco-exemplarité

### Action 1.3 Promouvoir les contrats publics responsables

<b>Gisement impactés</b>	Tous les déchets des structures publiques	
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg: service des achats et de la commande publique et direction du développement économique et de l'attractivité	
<b>Public(s) Cible(s)</b>	L'ensemble des responsables des achats des services de l'Eurométropole de Strasbourg et des 33 communes membres, les élu-e-s, agents et fournisseurs	
<b>Contexte</b>	<p>Le 23 mars 2018 a été adopté le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER). Le SPASER fixe plusieurs objectifs en matière de réduction des déchets et d'une meilleure économie des ressources, comme par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lutter contre l'obsolescence programmée dans les marchés de fournitures en tenant compte du cycle de vie des produits - valoriser les fournitures facilement réparables dont l'entretien augmente la durée de vie - mettre fin au renouvellement systématique des fournitures en fonction de la durée d'amortissement comptable, et renouveler seulement les fournitures qui le nécessitent - exiger des périodes de garantie plus longues pour développer l'acquisition de produits plus durables - développer l'économie de la fonctionnalité</li> </ul> <p>Depuis son adoption en mars 2018, les deux collectivités ont obtenus certains résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les acheteurs sont incités à utiliser les outils mis à leur disposition pour valoriser la performance environnementale de leurs achats (sourcing, critères, labels, variantes environnementales, clauses incitatives, prescriptions techniques ciblées dans les cahiers des charges...) - un comité technique sur les achats durables se réunit périodiquement pour échanger des informations et bonnes pratiques - Strasbourg a lancé ses premiers marchés en réemploi dédié à l'acquisition de mobilier (auprès de structures du réemploi via un architecte d'intérieur) - Strasbourg a introduit des clauses de transport fluvial dans quelques marchés - Strasbourg a lancé des marchés ayant une vraie plus value environnementale (100% électricité verte, 30% d'aliment bio dans le marché de traiteur, une forte valorisation des labels environnementaux lors de l'achat de produits de nettoyage...</li> </ul>	
<b>Mesure 0 (2018)</b>	Adoption du SPASER en mars 2018 Mise en place d'un marché en réemploi pour l'achat de mobilier pour la pépinière d'HautePierre	
<b>Objectif</b>	Réduire les déchets des administrations et réduire l'impact environnemental en rendant les achats publics plus responsables en matière environnementale et sociale	
<b>Descriptif de l'action</b>	2021-2026	<p>Actualisation du SPASER : renforcer le côté vertueux des achats sur le plan environnemental et social. Création d'un groupe de travail sur l'impact environnemental des achats</p> <p>Animer un comité technique dédié aux achats et développement durable et mise en place d'un outil collaboratif commun</p> <p>Construire un réseau d'acheteurs pour promouvoir les bonnes pratiques d'achat au sein des différents services</p> <p>Construire des outils et supports de communication sur les actions liées au don, à la vente de biens inutilisés de la collectivité ou à l'achat de fourniture en réemploi</p> <p>Lancer une démarche d'assistances à maîtrise d'ouvrage dédiée aux clauses environnementales: identification des premiers sujets de travail</p> <p>Poursuivre l'expérimentation d'achat en réemploi sur deux segments d'achats de la collectivité: le mobilier et l'électroménager. Accompagnement des agents au changement</p> <p>Mutualiser dans le cadre d'un groupement permanent les bonnes pratiques et les marchés ayant une forte plus value en terme de performance environnementale</p> <p>Réflexion sur la mise en place d'obligations environnementales dans les autorisations d'occupation du territoire (terrasses etc.)</p>
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Relais Chantier	
<b>Indicateurs</b>	<u>Indicateurs de résultats</u> - Nombre de marchés en réemploi lancés - Nombre d'outils développés (fiches techniques etc.)	
<b>Autres démarches connexes</b>	SPASER	

## Axe 1- Développer l'éco-exemplarité

### Action 1.4 Favoriser l'éco-responsabilité des agents de l'Eurométropole de Strasbourg

<b>Gisement impactés</b>	Tous les déchets produits par les agents	
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg : service collecte et valorisation des déchets et département communication et éducation à l'environnement	
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Agents de toutes les Directions de l'EMS (> 8 000) localisés sur plusieurs sites (CA, 38RH, Fédération, Directions de territoire...)	
<b>Contexte</b>	Durant le programme local de prévention, une enquête a été réalisée auprès des 5 000 agents administratifs pour connaître leur comportement ainsi que leurs attentes sur la réduction des déchets. Sur la base de cette enquête de nombreuses actions ont été mises en place à l'intention des agents: collecte de jouets et de textile, formation au compostage, visite du centre de tri ou encore l'organisation du Don Day, journée de don entre agents... ceci pour entraîner des changements de comportement dans la sphère professionnelle et privée.	
<b>Mesure 0 (2018)</b>	Des actions ponctuelles organisées pour les agents depuis 2017	
<b>Objectif</b>	Réduire les déchets des administrations et inviter les agents à acquérir les éco-gestes au bureau et sur tout le territoire	
<b>Descriptif de l'action</b>	2021-2026	<p>Faire des actions "coup de poing" thématiques pour réduire la quantité de déchets générés par la collectivité (ex: campagne communication 2019 pour l'option sans gobelet dans les distributeurs "tatatasse, jaimematasse")</p> <p>Lancer et promouvoir la plateforme "je cherche, je trouve", destinée au don/prêt de matériel professionnel (projet issu du concours de l'innovation 2019)</p> <p>Proposer des ateliers internes et animations pour tous les agents notamment dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets : 1 jour, 1 défi! (ex: fabrication de produits ménagers au naturel, journée de dons entre agents, formation au compostage etc.)</p> <p>Former les nouveaux arrivants aux éco-gestes et distribuer un kit zéro déchet</p> <p>Proposer régulièrement aux agents des visites de site de compostage, de tri des déchets, de tri des textiles usagés etc. pour les sensibiliser au réemploi, à la réparation et aux solutions locales d'éco-consommation</p> <p>Lancer des défis aux agents en collaboration avec les acteurs de l'ESS pour mieux faire connaître l'environnement territorial et les acteurs du zéro déchet (collecte de textile, de livre etc.) et faire participer les agents aux défi DECLICS familles zéro déchet</p>
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Amicale des personnels, associations partenaires de l'Eurométropole de Strasbourg	
<b>Indicateurs</b>	<p><u>Indicateurs de résultat:</u> Nombre d'animations/ateliers organisées par an</p> <p><u>Indicateurs de participation:</u> Nombre de participants aux moments de sensibilisation Nombre de kits distribués</p>	
<b>Autres démarches connexes</b>	Plan Climat, FREC	

## Axe 2- Prolonger la durée d'usage par le réemploi et la réparation

### Action 2.1 Amplifier le réemploi

<b>Gisement impactés</b>	Divers objets, livres, électroménagers, meubles, vaisselle, textiles, chaussures, décoration, accessoires divers										
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg : service collecte et valorisation des déchets et direction du développement économique et de l'attractivité										
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Grand public										
<b>Contexte</b>	<p>Environ 9 000 Tonnes (T) d'objets/matériaux ménagers partent aujourd'hui sur des filières de réemploi, soit moins de 5% de la production annuelle de déchets. Pour ceux provenant des entreprises ou autres acteurs économiques, cette proportion est encore trop faible à part les dons alimentaires en place depuis longtemps. Ces dernières années de nouvelles filières sont venues compléter les filières historiques du « bric à brac », Textiles, Linge et Chaussures (TLC), de l'alimentation et des Déchets d'Équipements Électrique et Électronique (DEEE), avec par exemple la récupération du matériel informatique et des TIC, la mise en place de la banque de l'objet s'adressant plus aux entreprises, administrations et associations pour la reprise d'inventud non alimentaires.... Ces filières doivent être plus fortement diversifiées/développées (ex secteurs des loisirs/sport/santé...) et utilisées par l'ensemble des détenteurs d'objets réemployables. Par ailleurs, un fort encouragement doit être lancé auprès de tous les acheteurs afin qu'ils acquièrent du matériel de seconde main.</p> <p>En 2021, Emmaüs Mundolsheim va s'implanter sur un nouveau site à Bischheim avec la volonté de doubler le nombre de tonnages réemployés et le nombre d'emplois, avec de nouvelles activités: couture, matériauxhèque,...et une cantine solidaire.</p>										
<b>Mesure 0 (2018)</b>	9 000 tonnes environ d'objets/matériaux partent sur les filières de réemploi										
<b>Objectif</b>	<p>Créer de nouveaux sites de collecte et tri, filières et espaces dédiés au réemploi, permettant de toucher de nouveaux publics et d'amplifier les quantités d'objets, matériaux et textiles réemployés avant d'être réparés ou jetés.</p> <p>Augmenter la part d'objets/matériaux partant vers la filière réemploi de 9 000 t à 13 500 t</p>										
<b>Descriptif de l'action</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%; text-align: center; vertical-align: middle;">2021</td> <td>Renforcer le cadre juridique des dispositifs de réemploi (Service d'Intérêt Économique Général SIEG, Convention de partenariat, marchés...)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;">2021</td> <td>Etude sur la possibilité d'implanter de développer des recycleries mobiles et des recycleries de quartiers + test d'une recyclerie en résidence universitaire et promotion du réemploi auprès des étudiants</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;">2022</td> <td>Mener une étude sur le maillage territorial du réemploi, la redynamisation de flux déjà existants et les opportunités du développement de nouvelles filières.</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;">2022</td> <td>Accompagnement juridique pour le montage du ou des cadres possibles des nouveaux projets et filières. Lancement des appels à manifestation d'intérêt ou autres formes de contractualisation (SIEG, marchés, ...) et attribution pour les recycleries. En parallèle, campagne de communication de redynamisation des filières existantes</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;">2023-2024</td> <td>Mettre en route des projets innovants à impact environnemental et social forts, soutenus à hauteur de 200000 € (pour l'ensemble des projets et sur les 2 années)</td> </tr> </table>	2021	Renforcer le cadre juridique des dispositifs de réemploi (Service d'Intérêt Économique Général SIEG, Convention de partenariat, marchés...)	2021	Etude sur la possibilité d'implanter de développer des recycleries mobiles et des recycleries de quartiers + test d'une recyclerie en résidence universitaire et promotion du réemploi auprès des étudiants	2022	Mener une étude sur le maillage territorial du réemploi, la redynamisation de flux déjà existants et les opportunités du développement de nouvelles filières.	2022	Accompagnement juridique pour le montage du ou des cadres possibles des nouveaux projets et filières. Lancement des appels à manifestation d'intérêt ou autres formes de contractualisation (SIEG, marchés, ...) et attribution pour les recycleries. En parallèle, campagne de communication de redynamisation des filières existantes	2023-2024	Mettre en route des projets innovants à impact environnemental et social forts, soutenus à hauteur de 200000 € (pour l'ensemble des projets et sur les 2 années)
2021	Renforcer le cadre juridique des dispositifs de réemploi (Service d'Intérêt Économique Général SIEG, Convention de partenariat, marchés...)										
2021	Etude sur la possibilité d'implanter de développer des recycleries mobiles et des recycleries de quartiers + test d'une recyclerie en résidence universitaire et promotion du réemploi auprès des étudiants										
2022	Mener une étude sur le maillage territorial du réemploi, la redynamisation de flux déjà existants et les opportunités du développement de nouvelles filières.										
2022	Accompagnement juridique pour le montage du ou des cadres possibles des nouveaux projets et filières. Lancement des appels à manifestation d'intérêt ou autres formes de contractualisation (SIEG, marchés, ...) et attribution pour les recycleries. En parallèle, campagne de communication de redynamisation des filières existantes										
2023-2024	Mettre en route des projets innovants à impact environnemental et social forts, soutenus à hauteur de 200000 € (pour l'ensemble des projets et sur les 2 années)										
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Emmaüs Montagne Verte, Emmaüs Mundolsheim, ENVIE, Le Relais Est, Vetis, Horizon Amitié, La Banque de l'objet, Secours Populaire, Croix Rouge, Banque alimentaire, Humanis, Carijou, Kork (Allemagne), Bretz'selle, Cafés Réparation, Libre objet, Recyclibre, Zig et Zag, Envie autonomie, Eco-Creation Tadam, ... La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, les Chambres consulaires, CROUS, et autres associations / acteurs du réemploi,...										
<b>Indicateurs</b>	<p><u>Indicateur de résultat</u></p> <p>Tonnage partant vers les filières de réemploi</p> <p>Tonnage réemployés</p>										
<b>Autres démarches connexes</b>	SIEG bric à brac, SIEG textile										

## Axe 2- Prolonger la durée d'usage par le réemploi et la réparation

### Action 2.2 Développement de la filière de réemploi des textiles, linges de maison et chaussures (TLC)

<b>Gisement impactés</b>	Textiles, linges de maison et chaussures	
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg: service collecte et valorisation des déchets et direction du développement économique et de l'attractivité	
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Grand Public	
<b>Contexte</b>	<p>Suite à la reconnaissance d'une mission de Service d'Intérêt Économique Général relative à la collecte et à la valorisation des Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC) en mars 2015, un appel à projets lancé courant 2015 a permis une attribution par secteurs géographiques, début 2016, aux opérateurs de collecte ayant répondu au cahier des charges : le Relais Est, Horizon Amitié, Emmaüs Mundolsheim et Vetis. Plus de 300 conteneurs ont pu être implantés sur l'espace public grâce à ce dispositif et ainsi encourager le grand public au réemploi. Les lieux de ventes se sont également redéployés et ont conduit à des montées en compétence du secteur du réemploi dans la filière TLC.</p> <p>En 2018, 1620 tonnes étaient collectés, soit 3.26 kg/an/habitants (moyenne française 3.2 kg/an/hab). En 2019, Le Relais Est a ouvert un magasin de 600 m2 au Nord de l'EMS.</p>	
<b>Mesure 0 (2018)</b>	1620 tonnes de TLC collectés soit 3,3 kg/an/hab 3748 tonnes de TLC estimées dans les ordures ménagères résiduelles	
<b>Objectif</b>	Augmenter la collecte des TLC et l'achat de vêtements d'occasion de 15% soit -562,2 tonnes	
<b>Descriptif de l'action</b>	2021	Mettre en place un nouveau SIEG qui permettra de relancer la dynamique de collectes et de réemploi des TLC
	2022	Campagne de communication et sensibilisation : la fripe c'est chic, ...
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Refashion, Collecteurs du territoire Le Relais Est, Vetis, Horizon Amitié, Emmaüs, Vestiaires, Associations, ...	
<b>Indicateurs</b>	<u>Indicateurs de résultats:</u> Tonnages collectés Tonnages réemployés	
<b>Autres démarches connexes</b>	SIEG TLC	

## Axe 2- Prolonger la durée d'usage par le réemploi et la réparation

### Action 2.3 Développement de la filière de réemploi des cycles

<b>Gisement impactés</b>	Les cycles	
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg: direction du développement économique et de l'attractivité et service des déplacements	
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Grand Public	
<b>Contexte</b>	<p>Les vélos représentent un gisement important de réparation/réemploi dans le ville en tête du baromètre des villes cyclables. Le nombre de vélo vendu est en croissance: près de 2,7 millions étaient vendu au niveau national en 2018 (source: union sport et cycle, données 2018). L'objectif de l'Eurométropole est de doubler la part modale du vélo (de 8% en 2009 à 16 % en 2030). Des publics-cibles, qui font actuellement peu de vélo, sont visés, comme les habitants des quartiers d'habitat social. Le besoin croissant de vélos d'occasion avec tous les éléments de sécurité est donc évident.</p> <p>Au niveau local, l'Eurométropole de Strasbourg recense près de 30 établissements vendeurs ou réparateurs de vélo, 2 structures d'insertion de réparation, 6 ateliers d'autoréparation.</p> <p>Concernant le flux de vélos en économie circulaire: 69% de vélos sont remis sur le marché au travers des différentes association d'autoréparation/réparation de vélos.</p> <p>Il reste cependant encore un gisement important de vélos à réemployer.</p>	
<b>Mesure 0 (2018)</b>	600 vélos récupérés en 2018	
<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fédérer l'écosystème strasbourgeois autour d'un projet " réemploi de vélo"</li> <li>- Contribuer à rendre visible les filières de vente en réemploi en place sur le territoire</li> <li>- Organiser et dynamiser le marché de l'occasion et la pratique du vélo pour tour</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	2021-2022	<p>Suite au lancement d'une étude action dont la première partie était l'évaluation de l'existant (manquement et gisement):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des conditions de développement du marché de l'occasion du vélo sur le territoire</li> <li>- Scenarii de déploiement et étude économique</li> </ul>
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Les ateliers d'autoréparation et de réparation solidaires de vélo : Bretz'selle, Le Stick, Schilyclette, ...	
<b>Indicateurs</b>	<p><u>Indicateurs de résultats:</u>            Nombre d'épaves vélos distribuées aux associations            Tonnages de déchets évités</p> <p><u>Indicateur de participation</u>            Nombre d'associations partenaires récupérant les épaves vélos</p>	
<b>Autres démarches connexes</b>		

## Axe 2- Prolonger la durée d'usage par le réemploi et la réparation

### Action 2.4 Développement de la filière de réemploi du matériel médical

<b>Gisement impactés</b>	Matériel médical
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg: direction du développement économique et de l'attractivité
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Grand public, EHPAD, maisons de retraites
<b>Contexte</b>	En 2017, Envie Strasbourg et les CICAT alsaciens lancent le projet Envie Autonomie sur le territoire alsacien. Envie Autonomie récupère du matériel médical qui n'est plus utilisé. En proposant une offre complémentaire de matériel rénové et garanti, Envie Autonomie a vocation à rendre les aides techniques accessibles à tous. Plus de 1 800 équipements ont été collectés sur toute l'Alsace depuis le lancement d'Envie Autonomie. Il s'agit d'accompagner son développement par des mises en relation opportunes et ainsi contribuer à lever les freins à l'usage de matériel médical en réemploi.
<b>Mesure 0 (2018)</b>	1800 équipements collectés sur l'Alsace depuis 2017
<b>Objectif</b>	- Fédérer l'écosystème strasbourgeois autour du réemploi du matériel médical - Dynamiser le marché de l'occasion du matériel médical sur le territoire
<b>Descriptif de l'action</b>	2021-2023   Faciliter les partenariats entre Envie Autonomie et les acteurs clés du territoire (santé...) afin de faciliter la mise en place du réemploi du matériel médical
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Envie Autonomie, caisses sécurité sociale
<b>Indicateurs</b>	<u>Indicateurs de résultats:</u> Nombre d'équipements collectés par ENVIE Autonomie Nombre d'équipements remis sur le marché
<b>Autres démarches connexes</b>	Territoire D'Innovation- Grande Ambition: innovation en e-santé

## Axe 2- Prolonger la durée d'usage par le réemploi et la réparation

### Action 2.5 Développement de la filière de réemploi du matériel informatique et numérique

<b>Gisement impactés</b>	Matériel informatique						
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg: direction du développement économique et de l'attractivité						
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Démarches acteurs en différents temps démarrant par les acteurs publics ( 33 communes de l'eurométropole)						
<b>Contexte</b>	La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, dès 2012 ont mis en place une première démarche de valorisation solidaire de leur parc informatique, dans le cadre de leur politique d'emploi en faveur des personnes en situation difficile et de leur politique de réduction et de gestion des déchets. Ce projet s'est renforcé au fil du temps pour s'appuyer sur le label ORDI 3.0 garantissant une démarche de protection de l'environnement sécurisant les donateurs et utilisateurs finaux d'ordinateurs en seconde main. Plus de 10 000 équipements, ordinateurs, écrans, imprimantes et divers matériels de téléphonie, soit 100 % des équipements dont la collectivité n'avait plus usage, ont été confiés à des opérateurs locaux du réemploi portant des valeurs sociales d'emploi de publics en précarité et de lutte contre la précarité numérique. Les valeurs d'intérêt général de cette démarche encouragent aujourd'hui, la collectivité à changer d'échelle et à étudier le déploiement de la collecte et de redistribution solidaire d'équipements informatiques au profit de la population et sur l'ensemble des communes de l'Eurométropole.						
<b>Mesure 0 (2018)</b>							
<b>Objectif</b>	- Fédérer l'écosystème strasbourgeois autour du réemploi du matériel informatique - Dynamiser le marché de l'occasion du matériel informatique sur le territoire						
<b>Descriptif de l'action</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 10%;"></td> <td>Faciliter les partenariats entre les acteurs clés du territoire afin de faciliter la mise en place du réemploi du matériel informatique</td> </tr> <tr> <td>2021-2026</td> <td>Lancer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage permettant de définir les conditions de massification d'une démarche de réemploi de matériels informatiques</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Réflexion sur l'organisation d'une semaine du numérique responsable</td> </tr> </table>		Faciliter les partenariats entre les acteurs clés du territoire afin de faciliter la mise en place du réemploi du matériel informatique	2021-2026	Lancer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage permettant de définir les conditions de massification d'une démarche de réemploi de matériels informatiques		Réflexion sur l'organisation d'une semaine du numérique responsable
	Faciliter les partenariats entre les acteurs clés du territoire afin de faciliter la mise en place du réemploi du matériel informatique						
2021-2026	Lancer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage permettant de définir les conditions de massification d'une démarche de réemploi de matériels informatiques						
	Réflexion sur l'organisation d'une semaine du numérique responsable						
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Humanis, Envie, ...						
<b>Indicateurs</b>	<u>Indicateurs de résultats:</u> Nombre d'acteurs mobilisés autour de la démarche Nombre d'équipements collectés Nombre d'équipements remis sur le marché						
<b>Autres démarches connexes</b>							

## Axe 2- Prolonger la durée d'usage par le réemploi et la réparation

### Action 2.6 Promouvoir et rendre visible les lieux et structures de la réparation

<b>Gisement impactés</b>	Divers objets: électroménagers, textiles, petits accessoires, meubles etc.	
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg : service collecte et valorisation des déchets et direction du développement économique et de l'attractivité	
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Grand public	
<b>Contexte</b>	<p>La réparation est une solution encore trop souvent inexploitée au regard de la durée de vie et d'usage des objets, textiles, meubles etc. Il existe de nombreux facteurs qui freinent la réparation: le prix, la culture du neuf chez certains consommateurs, le transport de grosses pièces et la disponibilité des pièces. Un autre facteur à prendre en compte est celui de l'obsolescence programmée sur lequel seul une réglementation à l'échelle nationale pourra avoir un impact sur la durée de vie des produits mis sur le marché.</p> <p>Cependant, le réemploi d'objets après réparation est aussi un facteur de différenciation et permet d'avoir accès à des objets anciens de qualité, avec un côté vintage qui plait aux consommateurs exigeants. Par ailleurs, pour les foyers modestes il est une solution avantageuse.</p>	
<b>Mesure 0 (2018)</b>	En moyenne 1 repair café par mois a lieu sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg	
<b>Objectif</b>	Rendre visible les lieux et structures de la réparation sur le territoire	
<b>Descriptif de l'action</b>	2021-2026	Rendre visible les artisans de la réparation en communiquant/diffusant l'annuaire de la réparation mis en place par l'ADEME et la CMA
	2021-2026	Développer le label Repar'acteur, en lien avec la CMA auprès des artisans de la réparation. Le label Repar'acteur met en avant les artisans de la réparation qui mettent à l'honneur la réparation plutôt que l'achat d'objets neufs
	2020-2021	Participation à l'étude action et au projet "ça casse et ça repart" afin de dresser un état des lieux et d'étudier les actions possibles à déployer en faveur de la réparation sur le territoire (ambassadeurs de la réparation, création d'un tiers lieu, porteurs de paroles, ...) Faciliter la tenue de repair café en réalisant et diffusant une fiche technique aux organisateurs potentiels de repair café (communes, CSC etc.) décrivant les étapes pour organiser un repair café dans de bonnes conditions et faire relai de communication pour les événements organisés
	2021-2026	Organiser un évènement annuel pour promouvoir les acteurs de la réparation (repar'acteur, association ...) auprès du grand public
	2026	Bilan et redynamisation des actions les moins efficaces.
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Chambre des Métiers d'Alsace, organisateurs de repair café : La fabrique, Repair Café Strasbourg,... , Centres Socio-Culturels, Eco Conseil (ça casse et ça repart), Creative Vintage, La recyclerie by amitel	
<b>Indicateurs</b>	<b>Indicateurs de résultats:</b> Nombre de repair café sur le territoire Nombre de repar'acteur	
<b>Autres démarches connexes</b>	Label Repar'acteur	

### Axe 3- Lutte contre le gaspillage alimentaire

#### Action 3.1 Réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration commerciale

<b>Gisement impactés</b>	Restes de repas	
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg: service collecte et valorisation des déchets et département communication et éducation à l'environnement	
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Restaurateurs, grand public	
<b>Contexte</b>	<p>D'après l'étude de l'ADEME publiée en mai 2016 relative aux pertes et gaspillage alimentaire en France, le gaspillage alimentaire est 4 fois plus important en restauration collective et commerciale qu'au foyer.</p> <p>Afin de limiter le gaspillage alimentaire de fin de repas, le ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la Forêt ont créé le "Gourmet Bag" (équivalent du "doggy bag" américain). L'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie) d'Alsace promeut le gourmet bag auprès de ses adhérents. Cependant le gourmet bag n'est pas encore complètement rentré dans le mode de fonctionnement des clients, même lorsque les portions servies dans les assiettes peuvent être de taille trop grande.</p>	
<b>Mesure 0 (2018)</b>	Le gaspillage alimentaire est 4 fois plus important en restauration collective et commerciale qu'au foyer	
<b>Objectif</b>	Réduire les déchets alimentaires en facilitant l'adoption du gourmet bag	
<b>Descriptif de l'action</b>	2021-2023	Sensibiliser la restauration commerciale à la mise en place de bonnes pratiques pour réduire le gaspillage alimentaire en proposant notamment le Gourmet Bag aux clients. A cette fin, un travail sera menée avec l'UMIH et les organisations professionnels pour diffuser ces bonnes pratiques.
	2021-2026	Promouvoir l'utilisation du Gourmet Bag auprès du grand public pour que celui-ci devienne une habitude
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	CCI, CMA, UMIH, restaurateurs, Sikle	
<b>Indicateurs</b>	<u>Indicateur de participation</u> Nombre de restaurants proposant le Gourmet Bag	
<b>Autres démarches connexes</b>	Plan alimentation territorial, réseau REGAL Grand Est	

## Axe 3- Lutte contre le gaspillage alimentaire

### Action 3.2 Promouvoir le don alimentaire

<b>Gisement impactés</b>	Invendus alimentaires	
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg : service collecte et valorisation des déchets	
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Commerces de proximité, vendeurs de denrées alimentaires sur les marchés	
<b>Contexte</b>	<p>Des obligations pour limiter le gaspillage alimentaire existent pour les grandes et moyennes surfaces. En effet, les commerces dont la surface de vente est supérieure à 400m<sup>2</sup> doivent établir une convention avec des associations caritatives pour pouvoir donner leurs invendus. Différents acteurs comme la Banque Alimentaire ou encore le Secours Populaire œuvrent depuis de nombreuses années pour la lutte contre le gaspillage alimentaire via la collecte, le tri et la redistribution d'invendus alimentaires.</p> <p>Le don est moins développé pour les petits commerces où les contraintes logistiques et réglementaire peuvent sembler complexe.</p> <p>Afin de limiter le gaspillage alimentaire sur les marchés, la structure La tente des Glaneurs a vu le jour. Son objectif, redistribuer les invendus alimentaires des marchés pour en faire bénéficier les personnes en précarité alimentaire. A ce jour, l'association est présente sur le marché de la Marne.</p>	
<b>Mesure 0 (2018)</b>	2600 tonnes d'invendus alimentaire collectés par la Banque Alimentaire	
<b>Objectif</b>	Promouvoir et faciliter le don des invendus alimentaires des marchés et commerces de l'Eurométropole de Strasbourg	
<b>Descriptif de l'action</b>	2021-2026	Déploiement de la plateforme Proxidon avec la Banque Alimentaire pour faciliter le don, notamment pour les petites structures. Cette plateforme permet la mise en relation des donateurs et des bénéficiaires potentiels en facilitant les échanges entre chacun et formalisant les interactions
		Encourager le développement du concept de la Tente des Glaneurs sur le reste de l'agglomération
		Soutenir les projets de transformation d'invendus alimentaire (conserverie : les retoqués etc.)
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	CCI, CMA, DRAAF, La Banque Alimentaire, La Tente des Glaneurs, les retoqués conserverie de Strasbourg, jardins de la montagne verte	
<b>Indicateurs</b>	<u>Indicateurs de participation:</u> - Nombre de structures donatrices et bénéficiaires engagées dans Proxidon	
<b>Autres démarches connexes</b>	Projets alimentaires territoriaux (PAT)	

## Axe 3- Lutte contre le gaspillage alimentaire

<b>Action 3.3 Réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire et collective</b>			
<b>Gisement impactés</b>	Déchets alimentaires issus de la restauration scolaire		
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg : service collecte et valorisation des déchets et département communication et éducation à l'environnement		
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Scolaire		
<b>Contexte</b>	<p>Le gaspillage alimentaire représente près de 10 millions de tonnes par an au niveau national, dont 33 % sont générés au niveau de la consommation. Avec un gaspillage 4 fois plus important en restauration collective et commerciale qu'à domicile, les enjeux sont importants.</p> <p>En restauration scolaire par exemple, qui représente 39 % du marché de la restauration collective, 115 g sont jetés par convive et par repas en moyenne soit environ 6,7 tonnes par an et par établissement. La réduction du gaspillage alimentaire présente des enjeux importants à plusieurs niveaux : réduction des impacts environnementaux, meilleure maîtrise des coûts ou encore réinvestissement dans une alimentation plus durable.</p> <p>La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 ainsi que la loi EGALIM imposent la mise en œuvre de démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements de restauration collective gérés par l'État et les collectivités, ce qui avait déjà été initié dans le cadre du premier programme de prévention des déchets sur le territoire.</p> <p>En 2019, les outils sur le gaspillage alimentaire de l'Eurométropole ont évolué pour mieux toucher les plus jeunes sur son impact environnemental et sur la manière de l'éviter, ils ont été développés et adaptés pour 3 niveaux et seront disponibles dès la rentrée scolaire 2019 : maternelle (3-6 ans), CP-CE2, CM1-6e. En plus, 2 kits de pesées sont fournis en complément pour mettre en œuvre un suivi avec le personnel de restauration scolaire et sensibiliser les élèves venant déjeuner. + travail avec la ville de Strasbourg pour intégrer des éléments au cahier des charges de la restauration scolaires (lutte contre le gaspillage alimentaire, campagnes de pesées, ...)</p>		
<b>Mesure 0 (2018)</b>	1500 enfants sensibilisés		
<b>Objectif</b>	Poursuivre la mise à disposition d'outils pour sensibiliser les plus jeunes au gaspillage alimentaire et coupler avec des actions concrètes de lutte contre le gaspillage en restauration scolaire (gaspillo-pain etc.) et collective		
<b>Description de l'action</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%; text-align: center; vertical-align: middle;">2021-2026</td> <td> <p>Mettre à disposition la malle pédagogique "Gâchis, non merci!" aux enseignants, responsables périscolaires, responsables de centres de loisirs qui en font la demande. Informer les écoles de manière large sur l'existence de ce nouvel outil et ce qu'il propose</p> <p>Répondre aux demandes de formations des encadrants scolaire et périscolaire autour du gaspillage alimentaire auprès des structures et établissements qui en font la demande</p> <p>Apporter une aide aux communes et personnels des restaurations collectives et scolaires qui en font la demande: kits de pesées et suivi</p> <p>Diffuser des fiches bonnes pratiques sur les actions pouvant être mise en place pour réduire le gaspillage alimentaire (mise en place d'une pesée, sensibilisation des publics, réduction des volumes servis, inclure la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les CCTP, organiser le don etc.)</p> </td> </tr> </table>	2021-2026	<p>Mettre à disposition la malle pédagogique "Gâchis, non merci!" aux enseignants, responsables périscolaires, responsables de centres de loisirs qui en font la demande. Informer les écoles de manière large sur l'existence de ce nouvel outil et ce qu'il propose</p> <p>Répondre aux demandes de formations des encadrants scolaire et périscolaire autour du gaspillage alimentaire auprès des structures et établissements qui en font la demande</p> <p>Apporter une aide aux communes et personnels des restaurations collectives et scolaires qui en font la demande: kits de pesées et suivi</p> <p>Diffuser des fiches bonnes pratiques sur les actions pouvant être mise en place pour réduire le gaspillage alimentaire (mise en place d'une pesée, sensibilisation des publics, réduction des volumes servis, inclure la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les CCTP, organiser le don etc.)</p>
2021-2026	<p>Mettre à disposition la malle pédagogique "Gâchis, non merci!" aux enseignants, responsables périscolaires, responsables de centres de loisirs qui en font la demande. Informer les écoles de manière large sur l'existence de ce nouvel outil et ce qu'il propose</p> <p>Répondre aux demandes de formations des encadrants scolaire et périscolaire autour du gaspillage alimentaire auprès des structures et établissements qui en font la demande</p> <p>Apporter une aide aux communes et personnels des restaurations collectives et scolaires qui en font la demande: kits de pesées et suivi</p> <p>Diffuser des fiches bonnes pratiques sur les actions pouvant être mise en place pour réduire le gaspillage alimentaire (mise en place d'une pesée, sensibilisation des publics, réduction des volumes servis, inclure la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les CCTP, organiser le don etc.)</p>		
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Service Éducation des communes, Directeurs d'établissements scolaires, enseignants, personnel des cantines scolaires (y compris en centre socio-culturels), CROUS, Sikle		
<b>Indicateurs</b>	<p><u>Indicateurs de participation:</u></p> <p>Nombre de malles gaspillage alimentaire empruntées</p> <p>Nombre d'enfants sensibilisés</p>		
<b>Autres démarches connexes</b>			

## Axe 4- Promouvoir l'éco consommation

### Action 4.1 Réduire les emballages et promouvoir la consigne

<b>Gisement impactés</b>	Emballages									
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg : service collecte et valorisation des déchets et département communication et éducation à l'environnement									
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Grand public									
<b>Contexte</b>	<p>Environ 5 millions d'emballages ménagers sont mis sur le marché chaque année en France entraînant une consommation en ressources naturelles importantes et des grandes quantités de déchets.</p> <p>Afin de réduire ces emballages, la LTECV interdit, depuis le 1er janvier 2016, la mise sur le marché des sacs en plastiques à usage unique et, au 1er janvier 2020, des assiettes, verres et gobelets jetables de cuisine en plastique.</p> <p>Plusieurs acteurs du territoire proposent déjà des solutions, notamment en proposant des points de vente alimentaire limitant les emballages: BeeVrac, Day by Day, le Bocal, les AMAP etc. Afin de limiter les contenants jetables, l'association Zéro Déchet Strasbourg a mis en place un sticker "Mon commerçant m'emballé durablement" pour développer l'utilisation de contenants réutilisables chez les commerçants. Aujourd'hui plus de 100 commerçants participent. Également la campagne "coffee-to-go Nochemol" a été élaborée, en lien avec l'Eurodistrict, afin d'amener les vendeurs de boissons à emporter à accepter de servir des boissons dans des gobelets réutilisables.</p> <p>En avril 2019, l'association Zéro Déchet Strasbourg s'est unis à plusieurs entreprises alsaciennes pour créer le réseau "Alsace Consigne" afin de promouvoir la consigne pour la réutilisation des emballages en verre.</p>									
<b>Mesure 0 (2018)</b>	<p>Estimation gisement verre 17837 t soit 35,88 kg/hab/an</p> <p>Estimation gisement emballages 56010 t soit 112,66 kg/an/hab</p>									
<b>Objectif</b>	Démocratiser l'adoption et la vente de solutions alternatives au jetable auprès de tous les publics concernés (produits consignés, contenants réutilisables, achat en vrac...)									
<b>Descriptif de l'action</b>	<table border="1"> <tr> <td rowspan="7" style="vertical-align: middle;">2021-2026</td> <td>Promouvoir l'utilisation de contenants de boissons réutilisables en continuant le déploiement et la promotion du projet "Coffee-To-Go Nochemol" en lien avec l'Eurodistrict.</td> </tr> <tr> <td>Promouvoir les acteurs et actions permettant de limiter l'utilisation de contenant jetable (sticker "Mon commerçant m'emballé durablement" mis en place par l'association Zéro Déchet Strasbourg, points de ventes peu productrices de déchets etc.), encourager le développement de la consigne sur la vente à emporter ou les livraisons</td> </tr> <tr> <td>Diffuser la cartographie mise en place par le réseau Alsace Consigne sur les lieux récupérant les consignes pour promouvoir le recours à cette pratique</td> </tr> <tr> <td>Étudier, en lien avec Biobrasseurs le déploiement d'un système de consigne pour un réseau de brasseurs</td> </tr> <tr> <td>Étudier la mise en place d'une consigne sur les marchés de l'Eurométropole de Strasbourg</td> </tr> <tr> <td>Amener les habitants à s'interroger sur leurs pratiques et les amener à faire évoluer leur comportement de consommation au travers de visites de supermarché et des interventions "panier ou chariots comparatifs" en lien avec la CCA</td> </tr> <tr> <td>Continuer la promotion de l'eau du robinet avec les actions de sensibilisation, la diffusion de carafes "Eau de Strasbourg", des gourdes, l'organisation d'ateliers type "bars à eau" et des campagnes de communication.</td> </tr> <tr> <td>Changer les pratiques concernant l'entretien de son logement en adoptant le réflexe ménage au naturel: ateliers de confectons, campagnes de communication etc.</td> </tr> </table>	2021-2026	Promouvoir l'utilisation de contenants de boissons réutilisables en continuant le déploiement et la promotion du projet "Coffee-To-Go Nochemol" en lien avec l'Eurodistrict.	Promouvoir les acteurs et actions permettant de limiter l'utilisation de contenant jetable (sticker "Mon commerçant m'emballé durablement" mis en place par l'association Zéro Déchet Strasbourg, points de ventes peu productrices de déchets etc.), encourager le développement de la consigne sur la vente à emporter ou les livraisons	Diffuser la cartographie mise en place par le réseau Alsace Consigne sur les lieux récupérant les consignes pour promouvoir le recours à cette pratique	Étudier, en lien avec Biobrasseurs le déploiement d'un système de consigne pour un réseau de brasseurs	Étudier la mise en place d'une consigne sur les marchés de l'Eurométropole de Strasbourg	Amener les habitants à s'interroger sur leurs pratiques et les amener à faire évoluer leur comportement de consommation au travers de visites de supermarché et des interventions "panier ou chariots comparatifs" en lien avec la CCA	Continuer la promotion de l'eau du robinet avec les actions de sensibilisation, la diffusion de carafes "Eau de Strasbourg", des gourdes, l'organisation d'ateliers type "bars à eau" et des campagnes de communication.	Changer les pratiques concernant l'entretien de son logement en adoptant le réflexe ménage au naturel: ateliers de confectons, campagnes de communication etc.
2021-2026	Promouvoir l'utilisation de contenants de boissons réutilisables en continuant le déploiement et la promotion du projet "Coffee-To-Go Nochemol" en lien avec l'Eurodistrict.									
	Promouvoir les acteurs et actions permettant de limiter l'utilisation de contenant jetable (sticker "Mon commerçant m'emballé durablement" mis en place par l'association Zéro Déchet Strasbourg, points de ventes peu productrices de déchets etc.), encourager le développement de la consigne sur la vente à emporter ou les livraisons									
	Diffuser la cartographie mise en place par le réseau Alsace Consigne sur les lieux récupérant les consignes pour promouvoir le recours à cette pratique									
	Étudier, en lien avec Biobrasseurs le déploiement d'un système de consigne pour un réseau de brasseurs									
	Étudier la mise en place d'une consigne sur les marchés de l'Eurométropole de Strasbourg									
	Amener les habitants à s'interroger sur leurs pratiques et les amener à faire évoluer leur comportement de consommation au travers de visites de supermarché et des interventions "panier ou chariots comparatifs" en lien avec la CCA									
	Continuer la promotion de l'eau du robinet avec les actions de sensibilisation, la diffusion de carafes "Eau de Strasbourg", des gourdes, l'organisation d'ateliers type "bars à eau" et des campagnes de communication.									
Changer les pratiques concernant l'entretien de son logement en adoptant le réflexe ménage au naturel: ateliers de confectons, campagnes de communication etc.										
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Zéro Déchet Strasbourg, Chambre de Consommation d'Alsace, Eurodistrict, Biobrasseurs, Bas les Pailles									
<b>Indicateurs</b>	<p><u>Indicateur de participation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de commerçants proposant le coffee-to-go Nochemol</li> <li>- Nombre de participants aux ateliers de la CCA</li> </ul>									
<b>Autres démarches connexes</b>	Réseau Alsace Consigne									

## Axe 4- Promouvoir l'éco consommation

### Action 4.2 : Promouvoir les textiles sanitaires lavables

<b>Gisement impactés</b>	Textiles sanitaires	
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg : service collecte et valorisation des déchets et département communication et éducation à l'environnement	
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Jeunes parents, structures d'accueil de la petite enfance, femmes	
<b>Contexte</b>	<p>De la naissance à l'acquisition de la propreté, un enfant produit en moyenne 1 tonne de couches soit environ 500 couches utilisées au cours de ces premières années. Dans les ordures ménagères résiduelles, la fraction de textiles sanitaires totale représente environ 28 kg/hab./an dont la moitié est constituée de la fraction hygiénique. De plus, des récentes études ont montré que des perturbateurs endocriniens ont été retrouvés suite à l'analyse de la composition de certaines couches de grandes marques.</p> <p>Afin de promouvoir des solutions alternatives, l'EMS a soutenu pendant plusieurs années des périodes de tests aux couches lavables pour les nouveaux parents. L'objectif est de favoriser le passage à l'action et à lever les appréhensions que pourraient avoir certains parents ne connaissant pas ce type de solution.</p> <p>Depuis 2019, le dispositif d'accompagnement a évolué. L'EMS propose maintenant une subvention par enfant pour l'achat ou la location de couches lavables.</p> <p>Plus globalement, il s'agit de promouvoir l'utilisation de textiles sanitaires lavables en remplacement des lingettes, mouchoirs, serviettes ou des protections hygiéniques jetables.</p>	
<b>Mesure 0 (2018)</b>		
<b>Objectif</b>	Augmenter le nombre de foyers utilisant des couches lavables et des textiles sanitaires lavables (protections hygiéniques, mouchoirs, serviettes)	
<b>Descriptif de l'action</b>	2021-2026	<p>Promouvoir l'utilisation de couches lavables au travers de la subvention de 60 € pour l'achat ou la location de couches lavables.</p> <p>Mettre en place un dispositif d'aide à l'achat de protections hygiéniques lavables (subvention, marché, ...)</p> <p>Mettre en place un réseau de référents sur lesquels s'appuyer pour promouvoir l'utilisation des couches lavables (réseaux de crèches, maternités et professionnels)</p> <p>Mettre en place des ateliers de sensibilisation aux couches lavables et autres textiles sanitaires lingettes, serviettes hygiéniques, coussinets d'allaitements... pour augmenter le nombre d'utilisateurs et aider les parents et professionnels à les utiliser</p> <p>Suivre l'activité de la plateforme de lavage de couches proposée aux utilisateurs (particuliers, professionnels de la petite enfance, maternités) et voir les opportunités de développement</p> <p>Aider des structures professionnelles (crèches, maternités, ...) à passer aux couches lavables : soutien financier ou organisationnel. Avoir des sites pilotes</p> <p>Promouvoir par des actions d'accompagnement et de sensibilisation l'utilisation d'autres textiles sanitaires (ex: projet Cot'n co / cotons réutilisables fabriqués à Emmaüs)</p>
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Alsace EcoServices, L'Avis en Vert, professionnels de la petite enfance etc.	
<b>Indicateurs</b>	<p><u>Indicateur de participation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de subvention couches lavables délivrées</li> <li>- Nombre de participants aux ateliers</li> </ul>	
<b>Autres démarches connexes</b>		

## Axe 4- Promouvoir l'éco consommation

### Action 4.3 Lutte contre les imprimés non sollicités

<b>Gisement impactés</b>	Imprimés non sollicités	
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg : service collecte et valorisation des déchets et département communication et éducation à l'environnement	
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Grand Public et distributeurs	
<b>Contexte</b>	<p>Les imprimés non sollicités, distribués dans les boîtes aux lettres représentent en moyenne 25kg par foyer et par an. La diffusion du STOP PUB visant à réduire les quantités d'imprimés publicitaires à l'échelle du territoire est une action efficace qui permet de réduire de façon significative la part de papier jeté dans les ordures ménagères résiduelles.</p> <p>L'introduction du STOP PUB sur l'EMS s'est lancée lors du premier plan de prévention sur la période 2010-2015. Un autocollant personnalisé a été conçu et diffusé largement dans les mairies et lors de divers événements.</p> <p>En parallèle, l'association Zéro déchet Strasbourg a aussi développé son propre sticker et le met à disposition dans plus de 20 points de distribution (Biocoop, Alsace Nature, épiceries vrac...). Elle propose aussi des actions de sensibilisation en allant à la rencontre des habitants et distribue des autocollant sur le terrain.</p>	
<b>Mesure 0 (2018)</b>	<p>25 kg par foyer</p> <p>26% des interrogés sur l'EMS disent avoir un stop pub (contre 31% sur le Bas-Rhin) - Enquête CD67 2017</p>	
<b>Objectif</b>	Promotion, diffusion et apposition d'autocollants STOP PUB sur les boîtes aux lettres des particuliers sur l'ensemble de la collectivité	
<b>Descriptif de l'action</b>		Diffuser très largement l'autocollant STOP PUB et amplifier le nombre de relais sur le territoire (office du tourisme, bailleurs, boulangeries etc.)
	2021-2023	Diffuser de façon systématique les autocollants STOP PUB lors des animations, des journées de sensibilisation au zéro déchet et lors des événements tenus par des partenaires
		Relayer auprès des bailleurs sociaux et des résidences étudiantes pour les inciter à légitimer la pose de l'autocollant STOP PUB auprès de leurs locataires
	2025	Proposer une sensibilisation du public scolaire et réfléchir à la pertinence d'engager une action visant à créer avec une école un nouvel autocollant (attrait de la nouveauté)
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	EMS, Zéro Déchet Strasbourg, relais de diffusion (organisateur d'événements grand public, commerçants...), bailleurs	
<b>Indicateurs</b>	<p><u>Indicateur de résultats</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de stop pub distribués</li> <li>- Taux d'apposition du stop pub</li> </ul>	
<b>Autres démarches connexes</b>		

## Axe 5- Gérer à proximité les biodéchets et réduire les déchets verts

### Action 5.1- Promouvoir le compostage individuel

<b>Gisement impactés</b>	Déchets fermentescibles: déchets de cuisine et déchets verts		
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg : service collecte et valorisation des déchets et département communication et éducation à l'environnement		
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Grand public		
<b>Contexte</b>	<p>Le compostage est une solution de tri à la source des biodéchets offerte aux usagers. Elle est rendue obligatoire pour tous les usagers du service public, ménages et professionnels avant 2025 mais a été promue et subventionnée par la collectivité dès la mise en place de sa politique de prévention des déchets. Ce ne sont pas moins de 5 000 composteurs individuels qui depuis 1993 ont été subventionnés et les demandes augmentent d'année en année ce qui prouvent que les habitants se mobilisent pour réduire leur poubelle de déchets ménagers (poubelle bleue) et valoriser leurs biodéchets sous la forme de compost. Les demandes ont aussi augmenté de 20% pour la seule année 2017 et plus de 400 subventions accordées en 2018.</p> <p>Actuellement, l'EMS subventionne l'achat de composteurs ou lombricomposteurs individuel à hauteur de 40€ maximum. Environ 1 800 personnes sont également sensibilisées annuellement via six formations mensuelles d'avril à octobre organisées en régie, et lors d'évènementiel (48h de l'agriculture urbaine, rentrée des associations etc.)</p>		
<b>Mesure 0 (2018)</b>	6578 subventions allouées depuis 1993		
<b>Objectif</b>	Augmenter le nombre de foyers effectuant du compostage individuel (composteur ou lombricomposteur)		
<b>Descriptif de l'action</b>	<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;">2021-2026</td> <td>                     Poursuivre la promotion du compostage et lombricompostage individuel au travers de la subvention 40 € pour l'achat ou la construction d'un composteur ou d'un lombricomposteur                      Sensibiliser le grand public au compostage et lombricompostage via des formations régulières et lors d'évènements                      Promouvoir la nouvelle campagne de communication 2019 autour du compostage et diffuser les nouveaux outils de sensibilisation sur le compostage, notamment dans les communes                      Réaliser des estimations du gaspillage alimentaire présent dans le compostage et sensibiliser les usagers                      Promouvoir le compostage en complémentarité de la collecte des biodéchets                      Poursuivre la tenue d'animations, de réunions d'informations et d'ateliers autour du compostage                 </td> </tr> </table>	2021-2026	Poursuivre la promotion du compostage et lombricompostage individuel au travers de la subvention 40 € pour l'achat ou la construction d'un composteur ou d'un lombricomposteur Sensibiliser le grand public au compostage et lombricompostage via des formations régulières et lors d'évènements Promouvoir la nouvelle campagne de communication 2019 autour du compostage et diffuser les nouveaux outils de sensibilisation sur le compostage, notamment dans les communes Réaliser des estimations du gaspillage alimentaire présent dans le compostage et sensibiliser les usagers Promouvoir le compostage en complémentarité de la collecte des biodéchets Poursuivre la tenue d'animations, de réunions d'informations et d'ateliers autour du compostage
2021-2026	Poursuivre la promotion du compostage et lombricompostage individuel au travers de la subvention 40 € pour l'achat ou la construction d'un composteur ou d'un lombricomposteur Sensibiliser le grand public au compostage et lombricompostage via des formations régulières et lors d'évènements Promouvoir la nouvelle campagne de communication 2019 autour du compostage et diffuser les nouveaux outils de sensibilisation sur le compostage, notamment dans les communes Réaliser des estimations du gaspillage alimentaire présent dans le compostage et sensibiliser les usagers Promouvoir le compostage en complémentarité de la collecte des biodéchets Poursuivre la tenue d'animations, de réunions d'informations et d'ateliers autour du compostage		
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	La Maison du Compost, associations de quartiers, CSC		
<b>Indicateurs</b>	<u>Indicateurs de résultats:</u> Nombre de subventions compostage individuel distribuées		
<b>Autres démarches connexes</b>			

## Axe 5- Gérer à proximité les biodéchets et réduire les déchets verts

### Action 5.2 - Développer le compostage collectif

<b>Gisement impactés</b>	Déchets de cuisine		
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg : service collecte et valorisation des déchets et département communication et éducation à l'environnement		
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Grand public		
<b>Contexte</b>	<p>Le compostage collectif permet de sensibiliser les citoyens à trier et à valoriser leurs biodéchets, tout en permettant de réduire la part de biodéchets dans les OMR. Un site de compostage partagé est plus qu'une solution pour gérer les biodéchets, c'est un lieu de vie convivial et de partage entre habitants.</p> <p>En 2019, il existe 30 sites de compostage partagé sur l'espace public gérés par des associations de quartier, et plus de 240 sites de compostage collectif sur l'espace privé de l'habitat collectif (gérés par des collectifs de citoyens bénévoles). La gestion des sites de compostage partagé est basée sur l'initiative citoyenne. Afin de faciliter les échanges entre les différentes structures gestionnaires de sites, un espace collaboratif Sharecan a été mis en place.</p> <p>Plus récemment, l'Eurométropole a mis en place un accompagnement pour la mise en place de site de compostage de proximité dans les structures éducatives (écoles, collèges) avec mise à disposition d'outils pédagogiques. Elle dispose notamment d'une mallette dédiée au compostage à destination d'un public scolaire qui peut être proposée et servir lors des animations organisées avec les élèves.</p>		
<b>Mesure 0 (2018)</b>	<p>30 sites actifs sur l'espace public 1500 foyers participants</p> <p>240 sites sur l'espace privé 2000 foyers participants</p>		
<b>Objectif</b>	<p>Promouvoir l'installation de sites de compostage partagé (sur l'espace public et privé) et accompagner la mise en œuvre d'initiatives de compostage portées par des associations locales et des établissements scolaires, en complémentarité de la collecte de déchets alimentaires qui sera déployée sur le territoire</p> <p>6 nouveaux sites sur l'espace public par an 50 foyers par site</p> <p>40 nouveaux sites sur l'espace privé par an 8 foyers par site</p>		
<b>Descriptif de l'action</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%; text-align: center; vertical-align: middle;">2021-2026</td> <td> <p>Accompagner l'installation des nouveaux sites de compostage partagés : recensement des demandes, diagnostic de faisabilité, réunion d'information, formation des référents de site, subvention pour l'achat des composteurs, suivi des sites</p> <p>Réflexion sur la solution du lombricompostage partagé pour les habitats collectifs ne disposant pas d'espace vert</p> <p>Présenter le dispositif d'accompagnement aux bailleurs sociaux, aux syndicats de copropriétés et aux associations de locataires pour les inciter à passer à l'action</p> <p>Poursuivre la tenue d'animations (ateliers, réunions ou stands) lors d'événements grand public comme lors de la SERD, les 48h de l'agriculture urbaine ou encore la rentrée des associations</p> <p>Promouvoir la nouvelle campagne de communication 2019 autour du compostage</p> <p>Faciliter la mise en relation des référents de sites et le partage d'informations du réseau associatif de compostage</p> <p>Développer le compostage dans les écoles du territoire (accompagnement spécifique et formation des enseignants)</p> <p>Augmenter la visibilité des sites existants grâce à la mise à jour régulière de la cartographie disponible sur le site « Strasbourg ça pousse »</p> </td> </tr> </table>	2021-2026	<p>Accompagner l'installation des nouveaux sites de compostage partagés : recensement des demandes, diagnostic de faisabilité, réunion d'information, formation des référents de site, subvention pour l'achat des composteurs, suivi des sites</p> <p>Réflexion sur la solution du lombricompostage partagé pour les habitats collectifs ne disposant pas d'espace vert</p> <p>Présenter le dispositif d'accompagnement aux bailleurs sociaux, aux syndicats de copropriétés et aux associations de locataires pour les inciter à passer à l'action</p> <p>Poursuivre la tenue d'animations (ateliers, réunions ou stands) lors d'événements grand public comme lors de la SERD, les 48h de l'agriculture urbaine ou encore la rentrée des associations</p> <p>Promouvoir la nouvelle campagne de communication 2019 autour du compostage</p> <p>Faciliter la mise en relation des référents de sites et le partage d'informations du réseau associatif de compostage</p> <p>Développer le compostage dans les écoles du territoire (accompagnement spécifique et formation des enseignants)</p> <p>Augmenter la visibilité des sites existants grâce à la mise à jour régulière de la cartographie disponible sur le site « Strasbourg ça pousse »</p>
2021-2026	<p>Accompagner l'installation des nouveaux sites de compostage partagés : recensement des demandes, diagnostic de faisabilité, réunion d'information, formation des référents de site, subvention pour l'achat des composteurs, suivi des sites</p> <p>Réflexion sur la solution du lombricompostage partagé pour les habitats collectifs ne disposant pas d'espace vert</p> <p>Présenter le dispositif d'accompagnement aux bailleurs sociaux, aux syndicats de copropriétés et aux associations de locataires pour les inciter à passer à l'action</p> <p>Poursuivre la tenue d'animations (ateliers, réunions ou stands) lors d'événements grand public comme lors de la SERD, les 48h de l'agriculture urbaine ou encore la rentrée des associations</p> <p>Promouvoir la nouvelle campagne de communication 2019 autour du compostage</p> <p>Faciliter la mise en relation des référents de sites et le partage d'informations du réseau associatif de compostage</p> <p>Développer le compostage dans les écoles du territoire (accompagnement spécifique et formation des enseignants)</p> <p>Augmenter la visibilité des sites existants grâce à la mise à jour régulière de la cartographie disponible sur le site « Strasbourg ça pousse »</p>		
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	La Maison du Compost, Associations de compostage, RESCUP, bailleurs et syndicats, le club Relais Jardin et Compostage		
<b>Indicateurs</b>	<p><u>Indicateurs de résultats:</u></p> <p>Nombre de subventions compostage collectifs distribuées</p> <p>Nombre de foyers participants</p>		
<b>Autres démarches connexes</b>			

## Axe 5- Gérer à proximité les biodéchets et réduire les déchets verts

### Action 5.3 Réduire les déchets verts et favoriser le broyage et le jardinage au naturel

<b>Gisement impactés</b>	Déchets verts + déchets dangereux (emballages et produits phytosanitaires, engrais chimiques...)	
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg : service Aménagement du territoire et Projets urbains, service collecte et valorisation des déchets et département communication et éducation à l'environnement	
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Grand public et professionnels des espaces verts	
<b>Contexte</b>	<p>La mission Nature en ville coordonne 2 projets:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La démarche Strasbourg ça pousse!: elle vise à mettre à disposition des particuliers, associations et écoles des parcelles d'espace public (trottoirs, pieds d'immeuble et d'arbre...) pour verdier et embellir la ville et leur laisser l'entretien. Ces espaces végétalisés ainsi que les sites de compostage sur l'espace public sont disponibles sur la cartographie mise en ligne sur le site dédié;</li> <li>- La charte biodiversité: 13 propositions formulées et signées sur la base du volontariat par des gestionnaires d'espaces verts ou industriels pour les inciter à passer au zéro pesticide. Actuellement, 100 signataires se sont engagés à respecter les propositions de la charte. Elle peut être un prérequis pour sélectionner un prestataire pour entretenir les espaces verts d'une entreprise. ex: CTS, la Poste ou Suchard qui font une gestion différenciée de leurs espaces (pas de pesticide, mulching, désherbage mécanique...).</li> </ul> <p>Des visites sur le terrain sont organisées tous les 2 ans pour vérifier que la charte est bien respectée sur certaines zones d'activités et un démarchage permet de trouver de nouveaux signataires.</p> <p>Un stand d'animation fait de la sensibilisation chaque année sur les événements suivants: 48h de l'agriculture urbaine, fête des plantes, Markerland. En 2018, un événement thématique: "bailleurs et biodiversité" + en 2019 "Zone d'activité et biodiversité" ont permis d'informer les acteurs sur le jardinage au naturel, de promouvoir une gestion différenciée et d'obtenir quelques signatures supplémentaires de la charte.</p> <p>Un club sur le compostage et le jardinage au naturel a été créé, réseau informel réunissant plus de 100 professionnels (entreprises, associations, communes, etc.) ainsi qu'un large réseau d'écoles. Ce réseau permet de faciliter les partenariats et de partager l'information autour des thématiques du jardinage au naturel.</p> <p>Les espaces verts organisent chaque année des opérations de broyage dans les jardins familiaux qui leur permet d'obtenir la matière nécessaire à leur propre compostage et paillage indispensable pour une bonne gestion de leur jardin et l'entretien de leur potager.</p>	
<b>Mesure 0 (2018)</b>	Nombre de signataire de la charte biodiversité : 100	
<b>Objectif</b>	<p>Promouvoir les pratiques de jardinage au naturel (paillage, compostage etc.), afin de réduire les déchets verts mais aussi de réduire l'utilisation et les déchets de produits phytosanitaires (emballages souillés).</p> <p>Développer les synergies entre le compostage et la valorisation des déchets verts (gestion des espaces verts/agriculture urbaine/Nature en ville).</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	2021-2026	<p>Obtenir de nouvelles signatures de la charte (industriels, bailleurs etc.) par démarchage</p> <p>Réflexion et modification de la charte</p> <p>Continuer le déploiement et l'animation du réseau du club sur le compostage et le jardinage au naturel</p> <p>Animations lors des événements récurrents et dans les structures (EPHAD, médiathèques etc.) pour sensibiliser au jardinage au naturel</p> <p>Poursuivre chaque année les opérations de broyage dans les jardins familiaux pour obtenir de la matière sèche carbonée + réfléchir au déploiement d'opérations de broyage ponctuelles ou de mise à disposition de broyeurs en location (déchèteries, communes...)</p>
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Espaces verts, Nature en ville, agriculture périurbaine, le club des relais Jardin et compostage, gestionnaires d'espaces verts et particuliers locataires de jardins familiaux et utilisateurs de jardins partagés	
<b>Indicateurs</b>	<p><u>Indicateur de participation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de signataires de la charte biodiversité</li> <li>- Nombre d'animations sur le jardinage au naturel</li> <li>- Nombre de membres du club relais et jardin</li> </ul>	
<b>Autres démarches connexes</b>	Strasbourg ça Pousse	

## Axe 6- Sensibiliser, mobiliser et communiquer de façon innovante

### Action 6.1- Rendre les manifestations plus éco-responsables

<b>Gisement impactés</b>	Tous les déchets	
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg : service collecte et valorisation des déchets	
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Organisateurs et participants de manifestations	
<b>Contexte</b>	<p>Les manifestations ont bien souvent un impact environnemental qui pourrait être évité ou réduit avec la mise en place d'actions simples en matière de déchets, déplacements, alimentation, voire en énergie... Pour limiter cet impact, il est important de pouvoir s'appuyer sur un conseil et un accompagnement adapté de manière à faciliter l'organisation de l'événement et ne pas freiner les organisateurs dans leur volonté de rendre leur événement éco-responsable.</p> <p>Afin d'accompagner les acteurs du territoire sur cette thématique, une convention de partenariat a été signée avec l'association Eco-manifestations Alsace sur la période 2016-2018 avec des résultats positifs puis renouvelée en 2019. Elle a notamment couvert des actions de sensibilisation et un accompagnement chaque année lors de la rentrée des associations. Le même acteur a également été retenu en 2019 dans le cadre d'un marché pour accompagner les services de l'EMS dans leur organisations d'événements éco-responsables.</p> <p>L'association a également développé une charte d'engagement déployée depuis 2018 pour permettre de valoriser les actions réalisées dans le cadre d'un événement, de rentrer dans un processus d'amélioration continue et de communiquer sur son niveau d'engagement. Il facilite la reconnaissance des actions et aide à sensibiliser le public à la question environnementale.</p>	
<b>Mesure 0 (2018)</b>	<p>15 évènements labellisés par la charte des Eco-Manifestations en 2018</p> <p>50 associations sensibilisées</p>	
<b>Objectif</b>	Motiver et accompagner les organisateurs d'événements à rendre leurs événements éco-responsables afin de limiter leur impact environnemental.	
<b>Descriptif de l'action</b>	2021-2022	<p>Organiser à minima deux réunions d'information et de sensibilisation par an pour informer/former les organisateurs d'événements sur l'impact environnemental des manifestations et fournir des outils pour agir.</p> <p>Rédiger et diffuser un guide d'information sur l'organisation d'éco-manifestations</p> <p>Promouvoir et développer la charte des éco-manifestations sur le territoire de l'EMS : amener les organisateurs à s'interroger sur leurs pratiques et les pistes d'amélioration pour des événements plus vertueux dans une logique d'amélioration continue.</p> <p>Développer l'engagement des salles accueillant des événements (salles de spectacles etc.) en allant à la rencontre des gestionnaires pour identifier les leviers d'actions et inciter les responsables à s'engager dans des démarches éco-responsables. Création d'une charte pour les salles éco responsables</p> <p>Orienter si besoin les organisateurs vers les plateformes de lavage de gobelets pour éviter le jetable lors de leur manifestation (faciliter le geste)</p>
	2023-2026	<p>Construction de nouvelles actions et d'animations pédagogiques dédiées pouvant être proposées sur le site d'une manifestation</p> <p>Développer la charte des salles éco responsables et promouvoir la labélisation pour intégrer les pratiques responsables dans le fonctionnement des salles accueillant des événements</p> <p>Construire un réseau d'organisateur et organiser des temps d'échanges et retour d'expériences sur la montée en compétence réalisée de certaines manifestations</p>
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	EMS, Eco-manifestations Alsace, Communes, Service événementiel de la Ville de Strasbourg, Directions de territoires, acteurs de l'ESS, associations organisatrices de manifestations	
<b>Indicateurs</b>	<p><u>Indicateurs de participations:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'associations sensibilisées</li> <li>- Nombre d'évènements labellisés</li> </ul>	
<b>Autres démarches connexes</b>	Charte des Eco-manifestations	

## Axe 6- Sensibiliser, mobiliser et communiquer de façon innovante

Action 6.2- Encourager le passage à l'action													
<b>Gisement impactés</b>	Tous les déchets												
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg : service collecte et valorisation des déchets et département communication et éducation à l'environnement												
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Acteurs de la prévention, associations, acteurs de l'économie sociale et solidaire												
<b>Contexte</b>	<p>L'EMS soutient des projets d'animation de territoire dans les thématiques environnementales : eau, biodiversité, déchets via un appel à projet éducation à l'environnement et des conventions pluriannuelles signées avec des partenaires de longue date pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès du grand public et de publics plus ciblés: habitants des quartiers sensibles, scolaires, étudiants. Parmi eux, on peut citer Strasbourg Initiation Nature Environnement (SINE) et la Chambre de Consommation d'Alsace (CCA).</p> <p>Dans le cadre de Territoire zéro déchet zéro gaspi, l'EMS a mis en place un nouvel appel à projets permettant de soutenir des initiatives portées par des associations locales permettant de faciliter la réduction des déchets sur le territoire: 20 000 € ont ainsi été octroyés en 2018 à 7 projets et 40 000€ en 2019.</p> <p>En association avec Zéro Déchet Strasbourg, un défi "famille zéro déchet" a été lancé pour accompagner 20 foyers volontaires souhaitant réduire leurs déchets à la source. Un kit zéro déchet leur a été offert, des ateliers d'animation proposés (DIY produits ménagers et cosmétiques au naturel, compostage, écoconsommation) et le suivi au cours du temps de la quantité de déchets produits en ordures ménagères résiduelles réalisé pour chaque foyer. Le défi a été reconduit en 2019 dans le cadre du défi "familles à énergie positive" avec plus de 90 foyers participants.</p> <p>Plus récemment, des nouveaux défis et parcours touristiques des acteurs de l'ESS ont été proposés lors de Strasbourg capitale de l'ESS qui a eu lieu en 2019 mettant en lumière certains acteurs du réemploi et de l'éco-consommation sur le territoire.</p>												
<b>Mesure 0 (2018)</b>	7 projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets TZDZG 11 projets de sensibilisation à la réduction et à la gestion des déchets soutenus dans le cadre de l'appel à projets éducation à l'environnement												
<b>Objectif</b>	Poursuivre la dynamique engagée avec les acteurs de territoire et soutenir les initiatives locales développant des solutions de réduction des déchets et en facilitant le passage à l'action des citoyens.												
<b>Descriptif de l'action</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%; text-align: center; vertical-align: middle;">2021-2026</td> <td>Soutenir chaque année les initiatives et projets en faveur de la réduction des déchets sur le territoire avec l'appel à projets Objectif Z dédié</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Soutenir chaque année les initiatives et projets de sensibilisation du grand public et des scolaires au travers de l'appel à projets Éducation à l'Environnement</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Favoriser le fonctionnement en réseau de acteurs, créer des passerelles entre les porteurs et acteurs de l'ESS via l'atelier thématique Objectif Zéro déchet du conseil de l'ESS</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Mettre en valeur les acteurs participants à la dynamique de prévention (articles de presse etc.)</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Favoriser les défis/challenges émergents et reconduits sur le territoire (défi déclics familles à énergie positive et zéro déchet etc.) pour mobiliser les habitants sur la problématique des déchets</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Faire de la veille sur les innovations et solutions existantes ailleurs pour essaimer (s'inscrit dans la dynamique Start'up de territoire)</td> </tr> </table>	2021-2026	Soutenir chaque année les initiatives et projets en faveur de la réduction des déchets sur le territoire avec l'appel à projets Objectif Z dédié		Soutenir chaque année les initiatives et projets de sensibilisation du grand public et des scolaires au travers de l'appel à projets Éducation à l'Environnement		Favoriser le fonctionnement en réseau de acteurs, créer des passerelles entre les porteurs et acteurs de l'ESS via l'atelier thématique Objectif Zéro déchet du conseil de l'ESS		Mettre en valeur les acteurs participants à la dynamique de prévention (articles de presse etc.)		Favoriser les défis/challenges émergents et reconduits sur le territoire (défi déclics familles à énergie positive et zéro déchet etc.) pour mobiliser les habitants sur la problématique des déchets		Faire de la veille sur les innovations et solutions existantes ailleurs pour essaimer (s'inscrit dans la dynamique Start'up de territoire)
2021-2026	Soutenir chaque année les initiatives et projets en faveur de la réduction des déchets sur le territoire avec l'appel à projets Objectif Z dédié												
	Soutenir chaque année les initiatives et projets de sensibilisation du grand public et des scolaires au travers de l'appel à projets Éducation à l'Environnement												
	Favoriser le fonctionnement en réseau de acteurs, créer des passerelles entre les porteurs et acteurs de l'ESS via l'atelier thématique Objectif Zéro déchet du conseil de l'ESS												
	Mettre en valeur les acteurs participants à la dynamique de prévention (articles de presse etc.)												
	Favoriser les défis/challenges émergents et reconduits sur le territoire (défi déclics familles à énergie positive et zéro déchet etc.) pour mobiliser les habitants sur la problématique des déchets												
	Faire de la veille sur les innovations et solutions existantes ailleurs pour essaimer (s'inscrit dans la dynamique Start'up de territoire)												
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	EMS, CRESS, Réseau local de l'économie sociale et solidaire, StartUp de Territoire, Face Alsace, Famille d'Illkirch, Zéro déchet Strasbourg, ...												
<b>Indicateurs</b>	<p><u>Indicateurs de participation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'initiatives soutenues dans le cadre de l'appel à projets objectif Z</li> <li>- Nombre d'initiatives soutenues dans le cadre de l'appel à projets éducation à l'environnement</li> </ul>												
<b>Autres démarches connexes</b>	Ateliers du conseil de l'ESS, Capitale de l'ESS, La fabrique AVIVA, Start'up de territoire Alsace												

## Axe 6- Sensibiliser, mobiliser et communiquer de façon innovante

### Action 6.3- Rendre plus visible la prévention et sensibiliser tous les publics

<b>Gisement impactés</b>	Tous les déchets						
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg : service collecte et valorisation des déchets et département communication et éducation à l'environnement						
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Grand public, étudiants, scolaire						
<b>Contexte</b>	<p>Campagnes de sensibilisation en porte-à-porte, animations proposées lors d'évènements, visites d'installations de valorisation sont autant de moyens pour sensibiliser les habitants, les partenaires associatifs et les agents de la collectivité à la réduction et au tri des déchets.</p> <p>En 2018, lors de la « Rentrée des associations », du « Rendez-vous du parc des sports » et de la « Semaine européenne de la réduction des déchets » l'Eurométropole de Strasbourg est allé à la rencontre des habitants pour leur présenter les solutions existantes sur le territoire pour réduire et valoriser leurs déchets.</p> <p>Les visites du centre de tri et du centre de valorisation des déchets verts organisées ont permis à l'Eurométropole de Strasbourg de faire découvrir aux usagers « les coulisses » d'installations de valorisation des déchets.</p> <p>Pour accompagner les habitants vers le zéro déchet, l'Eurométropole de Strasbourg a mis en place un nouveau site web</p> <p>Objectif Z : <a href="http://www.objectifz.strasbourg.eu">www.objectifz.strasbourg.eu</a></p>						
<b>Mesure 0 (2018)</b>							
<b>Objectif</b>	Apporter une information claire et pertinente pour tous les publics en matière de prévention et de réduction des déchets (y compris ceux non-sensibilisés à la thématique de gestion des déchets), créer des synergies avec le calendrier de mise en œuvre des projets du service collecte et traitement des déchets						
<b>Descriptif de l'action</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 10%; text-align: center; vertical-align: middle;">2021-2026</td> <td> <p>Accompagner les projets, définir un plan de communication, prévoir des actions qui rythment l'année et incitent à passer à l'action, organiser des temps forts (SERD, SEDD, Semaine du compostage,...) .</p> <p>Définir pour chaque année une thématique principale permettant ainsi de délivrer un message fort.</p> <p>A titre d'exemple, pour les trois premières années, les thématiques proposées peuvent être les suivantes</p> <p>Année 1 : Réemploi - Réparation</p> <p>Année 2 : Alternatives au jetable</p> <p>Année 3 : Compostage - stop au gaspillage ...</p> </td> </tr> <tr> <td></td> <td> <p>Adapter les actions et les messages en fonction de la cible, aller vers une communication plus ciblée.</p> <p>S'appuyer sur les évènements existants drainant déjà du public pour proposer des actions de sensibilisation ciblées.</p> </td> </tr> <tr> <td></td> <td> <p>Animer des stands de sensibilisation ciblés dans les quartiers, les communes et les écoles et des ateliers grand public (Do it yourself, ex: produits ménagers et cosmétiques au naturel, coutures pour réemploi ou fabrication de couches lavables) avec l'aide d'associations locales</p> </td> </tr> </table>	2021-2026	<p>Accompagner les projets, définir un plan de communication, prévoir des actions qui rythment l'année et incitent à passer à l'action, organiser des temps forts (SERD, SEDD, Semaine du compostage,...) .</p> <p>Définir pour chaque année une thématique principale permettant ainsi de délivrer un message fort.</p> <p>A titre d'exemple, pour les trois premières années, les thématiques proposées peuvent être les suivantes</p> <p>Année 1 : Réemploi - Réparation</p> <p>Année 2 : Alternatives au jetable</p> <p>Année 3 : Compostage - stop au gaspillage ...</p>		<p>Adapter les actions et les messages en fonction de la cible, aller vers une communication plus ciblée.</p> <p>S'appuyer sur les évènements existants drainant déjà du public pour proposer des actions de sensibilisation ciblées.</p>		<p>Animer des stands de sensibilisation ciblés dans les quartiers, les communes et les écoles et des ateliers grand public (Do it yourself, ex: produits ménagers et cosmétiques au naturel, coutures pour réemploi ou fabrication de couches lavables) avec l'aide d'associations locales</p>
2021-2026	<p>Accompagner les projets, définir un plan de communication, prévoir des actions qui rythment l'année et incitent à passer à l'action, organiser des temps forts (SERD, SEDD, Semaine du compostage,...) .</p> <p>Définir pour chaque année une thématique principale permettant ainsi de délivrer un message fort.</p> <p>A titre d'exemple, pour les trois premières années, les thématiques proposées peuvent être les suivantes</p> <p>Année 1 : Réemploi - Réparation</p> <p>Année 2 : Alternatives au jetable</p> <p>Année 3 : Compostage - stop au gaspillage ...</p>						
	<p>Adapter les actions et les messages en fonction de la cible, aller vers une communication plus ciblée.</p> <p>S'appuyer sur les évènements existants drainant déjà du public pour proposer des actions de sensibilisation ciblées.</p>						
	<p>Animer des stands de sensibilisation ciblés dans les quartiers, les communes et les écoles et des ateliers grand public (Do it yourself, ex: produits ménagers et cosmétiques au naturel, coutures pour réemploi ou fabrication de couches lavables) avec l'aide d'associations locales</p>						
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Directions des territoires, associations, bailleurs, écoles, universités, CROUS, acteurs de l'ESS , relais médias (presse écrite, radio), relais réseaux sociaux influents ex: les défricheurs						
<b>Indicateurs</b>	<p><u>Indicateur de réalisation</u></p> <p>- Mise en œuvre du plan de communication</p>						
<b>Autres démarches connexes</b>							

## Axe 6- Sensibiliser, mobiliser et communiquer de façon innovante

### Action 6.4- Sensibiliser les scolaires

<b>Gisement impactés</b>	Tous les déchets
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg : département communication et éducation à l'environnement
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Enfants et adolescents
<b>Contexte</b>	<p>L'éducation à l'environnement et à la réduction des déchets est un enjeu sociétal fort à l'heure actuelle. Parvenir à sensibiliser les nouvelles générations dès leur plus jeune âge aux éco-gestes est donc primordial car cela va permettre de développer leur attitude écoresponsable et aussi de faire d'eux des relais d'informations auprès des parents.</p> <p>La prévention en milieu scolaire permet également de toucher le personnel éducatif. Le message peut donc être porté à différentes échelles, favorisant l'effet "boule de neige".</p> <p>Le département Éducation à l'Environnement dispose de nombreux outils pédagogiques pouvant être à disposition du personnel encadrant: malle gaspillage alimentaire, malle tricétop, malle Tawashi, malle compostage, jeu de l'oie Réduire, Réutiliser, Recycler ou encore le jeu des 7 familles Déchets d'appareils Électriques et Électroniques.</p> <p>Des visites des centres de traitements sont également proposées et un forum de l'environnement est organisé chaque année depuis 2018</p>
<b>Mesure 0 (2018)</b>	Environ 4 000 personnes sensibilisées avec les outils déchets et 1 500 enfants au gaspillage alimentaire 39 visites du centre de tri et 38 du centre de valorisation des déchets verts
<b>Objectif</b>	Développer et diffuser les outils de sensibilisation à la réduction des déchets auprès des scolaires et périscolaires pour les sensibiliser aux enjeux de la réduction et du recyclage des déchets
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Acquérir ou développer de nouveaux outils pour former les scolaires, adaptés en fonction de chaque niveau</p> <p>Proposer une fois par an un spectacle ludique pour les scolaires sur un sujet environnemental comme la réduction des déchets</p> <p>2021-2026 Organiser une fois par an un forum Éducation à l'Environnement pour former des relais animateurs et enseignants</p> <p>Accompagner et suivre les actions réalisées dans le cadre des labels Eco-école et E3D Établissement en Démarche de Développement Durable (portage Éducation Nationale)</p>
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Les écoles, périscolaires, Centre socio-culturels
<b>Indicateurs</b>	<p><u>Indicateur de participation</u></p> <p>Nombre d'emprunts d'outils</p> <p>Nombre d'enfants sensibilisés</p>
<b>Autres démarches connexes</b>	Labels d'engagement délivrés aux écoles

## Axe 7- Réduire les déchets des professionnels

### Action 7.1- Accompagner et sensibiliser les professionnels à la prévention des déchets

<b>Gisement impactés</b>	Déchets des entreprises sur les zones d'activité de l'EMS : Écologie Industrielle et Territoriale	
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg : direction du développement économique et de l'attractivité et service collecte et valorisation des déchets	
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Entreprises installées sur les zones d'activités de l'EMS	
<b>Contexte</b>	<p>L'Eurométropole de Strasbourg est un EPCI regroupant 33 communes et totalisant plus de 20 000 entreprises industrielles, commerciales et de services, qui elles-mêmes emploient près de 200 000 personnes.</p> <p>L'Eurométropole de Strasbourg a fait le double choix de favoriser le développement économique des entreprises de son territoire tout en encourageant leur transition écologique. Ce choix stratégique trouve sa source dans notre conviction que cette transition verte est aussi une opportunité de performance économique et sociale considérable.</p> <p>Forte de cette ambition, l'Eurométropole de Strasbourg a co-initié depuis 2013 plusieurs démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur le territoire : 1 sur le port autonome de Strasbourg baptisée « CLES » (pour Coopérations Locales et Environnementales en Synergies) depuis 2013, et 1 démarche sur l'Eco Parc Rhénan débutant fin 2020.</p> <p>Pour autant, ces modèles restent pour le moment circonscrit à 2 territoires délimités de l'Eurométropole de Strasbourg. Or, outre ses résultats directs, sa vocation est aussi d'être étendue à d'autres secteurs du territoire métropolitain afin d'impliquer un nombre et une variété croissante d'entreprises.</p>	
<b>Mesure 0 (2018)</b>		
<b>Objectif</b>	Développer l'EIT sur d'autres zones d'activités du territoire de l'EMS : Les synergies en découlant permettent d'avoir des effets significatifs durables en termes économique et environnemental.	
<b>Descriptif de l'action</b>	2021-2026	Réaliser un travail d'étude et d'analyse des différentes zones d'activités sur le territoire pouvant accueillir, et développer de l'écologie industrielle territoriale En parallèle, d'autres zones d'activités pouvant accueillir ce type de démarche se lanceront également; Lancement prévu en 2021 : la zone d'activité Espace Européen de l'Entreprise, zone tertiaire et qui regroupe plus de 500 entreprises.
	2021-2026	Animation d'un réseau de club de sports éco responsables par l'association Zéro Déchet Strasbourg
	2023-2026	Sensibilisation des professionnels collectés par le service public à la réduction des déchets
	2021-2026	Promouvoir le dispositif TPE / TME gagnantes
	2021-2026	Impulser et essaimer les bonnes pratiques en entreprise : lancement et promotion du Label Eco Défi avec la CMA et le service de l'eau et de l'assainissement
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	associations des zones d'activités, ADEME, CDC, CMA, ...	
<b>Indicateurs</b>	nouvelles démarches EIT lancées + étude menée	
<b>Autres démarches connexes</b>	CODEC	

## Axe 7- Réduire les déchets des professionnels

### Action 7.2 - Réduire les déchets du BTP

<b>Gisement impactés</b>	Économie circulaire et déchets du bâtiment	
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg : direction du développement économique et de l'attractivité	
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Acteurs du BTP et maîtres d'ouvrages	
<b>Contexte</b>	<p>Les déchets de chantier du BTP peuvent être estimés à environ 2,21 millions de tonnes par an sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (CERC, 2016). Différentes voies de valorisation de ces déchets existent sur le territoire de l'EMS. L'ensemble des déchets produits du BTP produits sur le territoire de l'EMS ne sont pas traités in situ ou à proximité.</p> <p>Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans les objectifs de la Feuille de route économie circulaire de l'Eurométropole de Strasbourg, à savoir : favoriser le réemploi, la réutilisation et le recyclage des matériaux du BTP.</p>	
<b>Mesure 0 (2018)</b>		
<b>Objectif</b>	Développer le réemploi et recyclage des déchets du bâtiment	
<b>Descriptif de l'action</b>	2021-2026	Sensibiliser à la prévention des déchets du BTP: sensibiliser les maîtres d'ouvrages et les autres acteurs du BTP
	2021-2026	<p>Favoriser le réemploi et recyclage des matériaux du secteur du BTP :</p> <p>L'opération consiste à développer une plateforme physique de réemploi et recyclage des déchets du bâtiment sur le territoire de l'Eurométropole, permettant aux différents acteurs de la construction du territoire d'y puiser des matériaux de réemploi (experts du bâtiments, artisans, grand public, etc.).</p> <p>Le projet est porté par L'association BOMA - les Bonnes Matières dont l'objet consiste à fédérer des acteurs du territoire autour de la valorisation de matériaux issus des activités économiques du Bâtiment et travaux publics/BTP et apporter des solutions techniques nouvelles à la gestion des déchets du bâtiment et à la préservation des ressources. Elle porte ainsi une ambition de développer le réemploi des matériaux de (dé)construction et d'éléments de second œuvre par l'accompagnement dédié des donneurs d'ordres publics et privés au travers des diagnostics ressources dans le cadre d'opérations de déconstruction et/ou de rénovation des bâtiments.</p> <p>Un soutien de l'Eurométropole de 150 000euros est envisagé sur un budget de 1 000 000 € du projet.</p>
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	BOMA - ADEME	
<b>Indicateurs</b>	Plateforme développée / gisement de déchets du bâtiment réemploi	
<b>Autres démarches connexes</b>	Projets au sein de la direction du patrimoine bâti	

## Axe 8- Financement lié au service rendu

### Action 8.1- Finalisation du déploiement de la Redevance Spéciale (RS)

<b>Gisement impactés</b>	Tous les déchets produits par les professionnels	
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg: service collecte et valorisation des déchets	
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Non-ménages (commerces, artisans, administrations, bâtiments publics, associations...)	
<b>Contexte</b>	<p>La Redevance Spéciale (RS) est une facturation en adéquation avec les quantités de déchets produites, qui vient en remplacement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les non-ménages. Ces non-ménages produisent des déchets assimilés représentant environ 20 % des quantités totales de déchets ménagers et assimilés gérées par le service public de gestion des déchets.</p> <p>Aux côtés des administrations, établissements publics et associations non soumis à TEOM, les communes membres de l'Eurométropole de Strasbourg ont été les premières concernées par le passage à la RS « intermédiaire » dès 2013, mettant clairement en avant la volonté d'exemplarité de la collectivité.</p> <p>La généralisation de la RS à l'ensemble des usagers non-ménages a commencé en 2015.</p> <p>Ces premières phases de démarchage ont permis de passer à la RS environ 2 200 des 7 300 sites professionnels publics ou privés desservis par notre service public de gestion des déchets.</p> <p>Le démarchage des sites restants a ensuite été temporairement suspendu afin de permettre à la collectivité de revoir sa stratégie de mise en œuvre et d'obtenir les premières conclusions de l'étude de faisabilité sur la tarification incitative.</p> <p>La reprise du déploiement de la RS a été délibéré en 2019 avec la mise en place d'un seuil d'assujettissement à 770 L de déchets par semaine. Ainsi il reste environ 1 000 professionnels qui doivent progressivement passer de la TEOM à la RS. Le démarchage des 1 000 sites restant à passer à la RS sera étalé sur 2 ans à compter de 2020 (soit près de 500 sites par an) en respectant un phasage géographique à l'exception des sites identifiés sur les 5 "nouvelles" communes encore en Redevance d'enlèvement des ordures ménagères qui passeront à la RS en 2022.</p> <p>Les 500 premiers ont été démarchés en 2020.</p>	
<b>Mesure 0 (2018)</b>		
<b>Objectif</b>	Responsabiliser les non-ménages et les encourager à réfléchir à la gestion de leurs déchets et à mettre en place des mesures leur permettant de réduire, trier et mieux valoriser leurs déchets.	
<b>Descriptif de l'action</b>	Le démarchage des 1 000 sites restant à passer à la RS sera étalé sur 2 ans à compter de 2020 (soit près de 500 sites par an) en respectant un phasage géographique. L'assujettissement à la RS prend effet à partir du 1er janvier de l'année suivant le démarchage.	
	2021-2022	Démarchage des 600 sites professionnels restants sur le reste du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. L'assujettissement à la RS prend effet à partir du 1er janvier de l'année suivant le démarchage. Les professionnels concernés seront contactés individuellement par notre service clientèle et un rendez-vous terrain sera réalisé afin de sensibiliser à la réduction et au tri des déchets et de permettre d'adapter le nombre et le type de bacs au besoin réel du professionnel.
	2022 - 2026	Accompagnement et sensibilisation des redevables et des autres usagers professionnels du territoire
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	Chambres consulaires, Communes de l'Eurométropole de Strasbourg, Directions de Territoires, ...	
<b>Indicateurs</b>	<u>Indicateurs de résultats</u> - Nombre d'usagers démarchés pour la RS - Nombre de nouveaux redevables - Volume total des bacs OM et CS des redevables - Tonnages collectés auprès des non-ménages	
<b>Autres démarches connexes</b>		

## Axe 8- Financement lié au service rendu

### Action 8.2 - Déploiement d'une tarification incitative en lien avec le service rendu

<b>Gisement impactés</b>	Tous les déchets	
<b>Structure pilote</b>	Eurométropole de Strasbourg: service collecte et valorisation des déchets	
<b>Public(s) Cible(s)</b>	Tous les usagers du territoire pilote (ménages et non ménages)	
<b>Contexte</b>	<p>L'Eurométropole de Strasbourg finance principalement la gestion des déchets par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), basée sur la valeur locative du local et donc sans lien avec l'utilisation du service et les quantités de déchets produites.</p> <p>La collectivité souhaite aller plus loin sur son mode de financement de la gestion des déchets en mettant en place une tarification incitative, c'est à dire en intégrant à la contribution des usagers une part variable qui dépend du service rendu et donc des déchets produits. Une étude de faisabilité est en cours afin de trouver les modalités d'application adaptées au territoire de l'Eurométropole.</p> <p>Les premières données de cette étude ont permis au comité de pilotage de s'orienter en faveur de l'instauration d'une taxe incitative (TEOMi) calculée en fonction du volume des bacs d'ordures ménagères pour l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.</p>	
<b>Mesure 0 (2018)</b>	Etude sur le déploiement d'une tarification incitative sur l'Eurométropole de Strasbourg	
<b>Objectif</b>	<p>L'objectif est d'inciter financièrement les usagers à réduire leurs déchets (développement du réemploi, du compostage, consommation plus responsable, ...) et à trier plus, en créant un lien entre l'utilisation du service collecte et valorisation des déchets et le montant payé pour ce service.</p> <p>Le déploiement de la tarification incitative sera réalisé progressivement sur l'ensemble de son territoire avec une expérimentation préalable sur un territoire pilote de 31 000 habitants environ, représentatif de toutes les typologies d'habitat du territoire.</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	2021-2022	Préparation, enquêtes, dotations, construction de la base de données, communication
	2023	Année de comptage réel des volumes (démarrage du suivi au 1er janvier) + information TEOMi à blanc sur volume retenu
	2024	Passage réel à la TEOMi (part variable inscrite sur l'avis d'imposition)
	2024-2026	Suivi des résultats du territoire pilote, sensibilisation et communication, validation politique et préparation du déploiement à l'ensemble du territoire selon un calendrier restant à définir
<b>Partenaire(s) et relai(s) à mobiliser</b>	EMS, Directions de territoire, bailleur sociaux, syndicats de copropriétés, chambres consulaires, associations,...	
<b>Indicateurs</b>	<u>Indicateurs de résultats</u> Réduction des tonnages de DMA collectés	
<b>Autres démarches connexes</b>		